

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1956

18 octobre 2006

SOMMAIRE

A3W Telecom, S.à r.l., Luxembourg	93868	Melchior International S.A., Luxembourg	93845
Almaco S.A., Luxembourg	93879	MGK Immobilière, S.à r.l., Dudelange	93864
Bambi Continental, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	93869	Mom Participations, S.à r.l., Luxembourg	93846
Benelux Mezzanine, S.à r.l., Münsbach	93864	Napa S.A., Luxembourg	93846
Black Steel Organization S.A., Luxembourg	93844	Network Plus Holding S.A., Sandweiler	93852
Blue Chip Selection, Sicav, Luxembourg	93842	Orium S.A.	93842
BTP World S.A., Luxembourg	93857	Pharmaphyt, S.à r.l., Luxembourg	93872
C.B.P.I. Compagnie Biochimique des Participations Industrielles S.A., Luxembourg	93845	Provencal Investments S.A., Luxembourg	93887
Campofrio International Finance, S.à r.l., Luxem- bourg	93846	Repco 25 S.A., Luxembourg	93873
Caribbean Property Investing S.A., Luxembourg	93843	Repco 3 S.A., Luxembourg	93883
Chris Craft S.A., Luxembourg	93879	Repco 7 S.A., Luxembourg	93876
Circle, S.à r.l., Luxembourg	93885	Richardson Investments (Castel Romano), S.à r.l., Luxembourg	93857
(Le) Clos Holding S.A.	93843	Rotarex Finance S.A., Lintgen	93845
Creative Concepts Holding S.A., Luxembourg	93856	Royal Blue S.A., Luxembourg	93860
Cumana Holding S.A., Luxembourg	93875	Russ-Lux-Consult S.A., Luxembourg	93880
CWE Property Investments, S.à r.l., Luxembourg	93857	Sagittarius Invest S.A., Luxembourg	93845
Dexco Holdings S.A., Luxembourg	93867	Sailus S.A., Luxembourg	93844
Elora Air Investments, S.à r.l., Luxembourg	93858	Sivaka German Properties, S.à r.l., Luxembourg	93878
Erkan - Immobilière S.A., Luxembourg	93844	Société d'Investissements et de Crédit S.A.H., Luxembourg	93858
Euro Boat Leisure S.A., Luxembourg	93843	Société d'Investissements et de Crédit S.A.H., Luxembourg	93858
Eygalières S.A., Luxembourg	93869	Société Immobilière Euroconstructa S.A., Luxem- bourg	93857
Ficino S.A., Luxembourg	93842	Star Investissement S.A., Luxembourg	93844
Fin-Châteaux S.A., Luxembourg	93845	Synerfin S.A.H., Luxembourg	93844
Financière du Fruit S.A., Luxembourg	93843	T and C Holding S.A., Luxembourg	93860
Financière Proxalan S.A., Luxembourg	93846	Technochem, S.à r.l., Luxembourg	93851
Flots Yachting S.A., Luxembourg	93843	Tenth Anniversary Corporation S.A., Luxembourg	93847
Focus Consulting S.A., Leudelange	93883	Waalfin Holding S.A., Luxembourg	93873
Friotech Europe Participation S.A., Frisange	93846	Waalfin Holding S.A., Luxembourg	93873
Galaga Holding A.G., Luxembourg	93880	WE Finance and Services (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	93876
I.T.D. 21 S.A., Godbrange	93864	WE Finance and Services (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	93876
I.T.D. 21 S.A., Godbrange	93864	Wihsa Holdings S.A., Luxembourg	93861
IC Property Invest, S.à r.l., Luxembourg	93872	Wihsa Holdings S.A., Luxembourg	93863
Intertransports Lux, S.à r.l., Bettembourg	93885		
Kalitea S.A., Luxembourg	93842		
Landesbank Berlin AG, Luxembourg	93856		
Meccarillos International S.A., Luxembourg	93868		

KALITEA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 86.321.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06654, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2006.

KALITEA S.A.

M.-F. Ries-Bonani / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

(090353.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

FICINO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 68.395.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT04706, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2006.

Signature.

(090314.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

ORIUM S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 73.038.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 6 avril 2005 au siège social

Il a été décidé ce qui suit:

1. L'Assemblée décide de reconduire les mandats d'administrateurs de Madame Véronique Wauthier, Monsieur Didier Schönberger et de Mademoiselle Delphine Goergen pour une période de 5 ans.

Les mandats des administrateurs viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2010.

L'Assemblée décide de reconduire le mandat du Commissaire aux Comptes GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A. pour une période de 1 an.

Le mandat du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2006.

2. Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit: Madame Véronique Wauthier, Monsieur Didier Schönberger et Mademoiselle Delphine Goergen.

Le Commissaire aux Comptes est GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A.

Pour extrait certifié conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT06189. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090369.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

BLUE CHIP SELECTION, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 71.119.

Le bilan au 28 février 2006, ainsi que l'affectation du résultat, enregistrés à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10129, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour BLUE CHIP SELECTION

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Directeur / Fondé de Pouvoir Principal

(090640.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

CARIBBEAN PROPERTY INVESTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 96.560.

Le bilan (version abrégée) au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT06783, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(090380.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

FLOTS YACHTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 74.163.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT05025, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(090384.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

EURO BOAT LEISURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 104.478.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05413, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(090386.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

FINANCIERE DU FRUIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 93.135.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06768, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINANCIERE DU FRUIT S.A.

DMC, S.à r.l. / EFFIGI, S.à r.l.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(090390.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

LE CLOS HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 78.776.

Messieurs Daan Martin, demeurant à Schelopheuvelstraat 86, B-2910 Essen, et Nicolas Vainker, demeurant au 17, bd Royal, L-2449 Luxembourg, et Madame Renée Aakrann-Fezzo, demeurant au 18, rue Gritt, L-6185 Gonderange, ont déposé leurs mandats comme administrateurs de la société le 8 août 2006. VAINKER & ASSOCIATES, S.à r.l. a déposée son mandat comme Commissaire aux Comptes. Le contrat de domiciliation entre VAINKER & ASSOCIATES, S.à r.l. et LE CLOS HOLDING S.A., signé le 28 décembre 2001, a été résilié le 8 août 2006. VAINKER & ASSOCIATES, S.à r.l. dénonce l'utilisation de l'adresse suivante, 17, bd Royal, L-2449 Luxembourg, comme siège social de la société, LE CLOS HOLDING S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature, D. J. W. Martin.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2006, réf. LSO-BT07484. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090728.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

BLACK STEEL ORGANIZATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 73.097.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-T06765, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BLACK STEEL ORGANIZATION S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(090398.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

SYNERFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 41.574.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06762, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SYNERFIN S.A.

LOUV, S.à r.l. / EFFIGI, S.à r.l.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(090400.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

SAILUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 73.868.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06759, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SAILUS S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(090404.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

STAR INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 73.107.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06758, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour STAR INVESTISSEMENT S.A.

SGG S.A.

Actionnaire

Signatures

(090407.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

ERKAN - IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 22.227.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03784, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(090417.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

SAGITTARIUS INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 102.550.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT07163, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2006.

Signature.

(090418.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

**C.B.P.I. COMPAGNIE BIOCHIMIQUE DES PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 31.497.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03787, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(090416.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

MELCHIOR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 103.672.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 11 août 2006 réf. LSO-BT03774, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(090419.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

FIN-CHATEAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 94.153.

Les comptes annuels au 31 mai 2006 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03740, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(090422.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

ROTAREX FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.
R. C. Luxembourg B 42.556.

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2006 statuant sur les comptes au 31 décembre 2005, GRANT THORNTON REVISION & CONSEILS S.A., 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le n° B 22.668 a été appelée aux fonctions de nouveau Commissaire aux Comptes, en remplacement de HRT REVISION, S.à r.l., dont le mandat était échu. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05931. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090984.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

FINANCIERE PROXALAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 102.549.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT07167, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2006.

Signature.

(090423.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

NAPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 52.641.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03727, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(090424.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

FRIOTECH EUROPE PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5752 Frisange, 33A, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 64.039.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00897, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2006.

FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(090427.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

MOM PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 45.054.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00916, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2006.

FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(090431.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

CAMPOFRIO INTERNATIONAL FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 90.909.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06602, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2005.

CAMPOFRIO INTERNATIONAL FINANCE, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Manager B

Signatures

(090885.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

TENTH ANNIVERSARY CORPORATION S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

H. R. Luxembourg B 118.522.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechs, den achtzehnten August.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Echternach.

Sind erschienen:

1.- Herr Thierry Hellers, sachverständiger Buchhalter, beruflich ansässig in L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

2.- Frau Carole Cahen, Steuerberater, beruflich ansässig in L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers,

hier vertreten durch Herrn Thierry Hellers, vorbenannt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 17. August 2006,

welche Vollmacht von dem Komparenten und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, handelnd oder vertreten wie eingangs erwähnt, den unterzeichneten Notar ersuchten, die Satzung einer von ihnen gegründete Aktiengesellschaft, wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung TENTH ANNIVERSARY CORPORATION S.A. gegründet.

Art. 2. Die Gesellschaft wird gegründet für eine unbestimmte Dauer von heute an gerechnet. Sie kann frühzeitig aufgelöst werden durch Entscheid der Aktionäre, entscheidend so, wie im Falle einer Statutenänderung.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse militärischer, politischer, ökonomischer oder sozialer Natur die normale Aktivität der Gesellschaft behindern oder bedrohen, so kann der Sitz der Gesellschaft durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrates in eine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg oder sogar ins Ausland verlegt werden und zwar so lange bis zur Wiederherstellung normaler Verhältnisse.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung unter irgendwelcher Form an allen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, der Erwerb jedweder Sicherheiten und Rechte durch Einlage, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise sowie der Erwerb von Patenten und Lizenzen, deren Verwaltung beziehungsweise Verwertung. Die Gesellschaft kann Unternehmen an denen sie beteiligt ist jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Sicherheiten gewähren. Die Gesellschaft kann schließlich jede Art von Geschäften abschließen die mittelbar oder unmittelbar mit ihrem Zweck in Verbindung stehen, ohne jedoch dem spezifischen Steuerstatut gemäß Gesetz vom 31. Juli 1929 betreffend die Holdinggesellschaften zu unterliegen.

Die Gesellschaft kann desweiteren alle Geschäfte kommerzieller, technischer, finanzieller, mobiliarer oder immobilärer Natur tätigen, welche mit ihrem Zweck zusammenhängen oder diesem dienlich sind.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-), eingeteilt in dreitausendeinhundert (3.100) Aktien mit einem Nominalwert von je zehn Euro (EUR 10,-), welche jede ein Anrecht gibt auf eine Stimme in den Generalversammlungen.

Die Aktien, je nach Wahl des Eigentümers, sind Inhaberaktien oder lauten auf den Namen.

Die Aktien können, auf Wunsch des Besitzers, aus Einzelaktien oder aus Aktienzertifikaten für zwei oder mehr Aktien bestehen.

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht und welcher aus seinen Reihen einen Vorsitzenden wählt. Sie werden ernannt für eine Dauer die sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit der anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitgliedern gefasst.

Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden des Verwaltungsrates massgebend.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegende Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden zu machen, im Rahmen der Bedingungen und gemäß den Bestimmungen welche durch das Gesetz festgelegt sind.

Der Verwaltungsrat kann die ganze oder teilweise tägliche Geschäftsführung, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend diese Geschäftsführung, an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder Agenten übertragen, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Übertragung der täglichen Geschäftsführung an ein Mitglied des Verwaltungsrates obliegt der vorherigen Genehmigung der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre.

Die Gesellschaft wird verpflichtet sei es durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, sei es durch die Einzelunterschrift derjenigen Person welche vom Verwaltungsrat hierzu bestellt wurde.

Art. 8. Die Gesellschaft wird bei Gericht als Klägerin oder als Beklagte durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch die hierzu speziell bestellte Person rechtsgültig vertreten.

Art. 9. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht.

Sie werden ernannt für eine Dauer, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember.

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung tritt am Gesellschaftssitz oder an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am letzten Mittwoch des Monats März jeden Jahres um 10.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 12. Um der Generalversammlung beiwohnen zu können, müssen die Besitzer von Inhaberaktien fünf volle Tage vor dem festgesetzten Datum ihre Aktien hinterlegen. Jeder Aktionär hat das Recht selbst zu wählen oder einen Mandatar zu bestellen. Letzterer muß nicht unbedingt Aktionär sein.

Art. 13. Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse um alle Akte, welche die Gesellschaft interessieren zu tätigen oder gutzuheißen. Sie entscheidet über die Zuweisung und über die Aufteilung des Nettogewinns. Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Art. 14. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf dessen spätere Änderungen.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2006.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet statt im Jahre 2007.

Kapitalzeichnung

Die Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1.- Herr Thierry Hellers, sachverständiger Buchhalter, beruflich ansässig in L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, eintausendfünfhundertfünfzig Aktien	1.550
2.- Frau Carole Cahen, Steuerberater, beruflich ansässig in L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, eintausendfünfhundertfünfzig Aktien	1.550
Total: dreitausendeinhundert Aktien	3.100

Das gezeichnete Kapital wurde bar in voller Höhe eingezahlt. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr eintausendsechshundert Euro (EUR 1.600,-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammen gefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei (3) festgelegt und die der Kommissare auf einen (1).

Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- a) Herr Thierry Hellers, sachverständiger Buchhalter, beruflich ansässig in L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers;
- b) Herr Gernot Kos, sachverständiger Buchhalter, beruflich ansässig in L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers;
- c) Frau Carole Cahen, Steuerberater, beruflich ansässig in L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Zweiter Beschluss

Zum Kommissar wird ernannt:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l., mit Sitz in L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 63.836.

Dritter Beschluss

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2011.

Vierter Beschluss

Die Anschrift der Gesellschaft lautet L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt die Anschrift der Gesellschaft abzuändern innerhalb der Gemeinde in der sich der statutarische Gesellschaftssitz befindet.

Fünfter Beschluss

Gemäß den Bestimmungen des Artikels 60 des Gesetzes über die Gesellschaften und Artikel 7 der gegenwärtigen Satzung, ist der Verwaltungsrat ermächtigt unter seinen Mitgliedern ein oder mehrere geschäftsführende Verwaltungsratsmitglieder welche befugt sind die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift zu verpflichten für alles was die tägliche Geschäftsführung anbelangt (administrateur-délégué) zu bezeichnen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar, welcher der deutschen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, dass der Text der vorliegenden Urkunde auf Wunsch der Parteien in deutsch abgefasst ist, gefolgt von einer englischen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, dass es der Wunsch der Parteien ist, dass im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text der englische Text Vorrang hat.

Und nach Vorlesung und Erklärung an die Erschienenen haben dieselben Uns, Notar, nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Folgt die englische Übersetzung des vorhergehenden Textes:

In the year two thousand and six, on the eighteenth of August.

Before Us, Maître Henri Beck, notary residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- 1.- Mr Thierry Hellers, certified public accountant, residing professionally in L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
- 2.- Mrs Carole Cahen, accountant, residing professionally in L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, here represented by Mr Thierry Hellers, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on the 17th of August 2006,

which proxy, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, present or represented as before mentioned, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which they declared to organize among themselves.

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a société anonyme is hereby formed under the title: TENTH ANNIVERSARY CORPORATION S.A.

Art. 2. The Corporation is established for an unlimited period from the date thereof. The Corporation may be dissolved prior by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 3. The Head Office of the Company is in Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Head Office of the Company, the Head Office of the Company may be transferred by decision of the board of directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The company's purpose is to take participations in any form, in other Luxembourg or foreign enterprises, to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them, to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929 on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical, financial, movable or immovable operations, connected directly or indirectly or which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The subscribed capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), represented by three thousand one hundred (3.100) shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are, at the owner's option, in bearer or nominative form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

Art. 6. The company is administrated by a Board comprising at least three members, which elect a president among themselves. Their mandate may not exceed six years.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In case of equal votes, the vote of the Chairman will be prevailing.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorisation by the general meeting of the shareholders.

All acts binding the company must be signed by two directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on the first of January and closes on the thirty-first of December.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the last Wednesday of the month of March at 10.00 a.m. at the Company's Head Office, or at another place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. To be admitted to the General Meeting, the owner of bearer shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting; any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not be a shareholder himself.

Art. 13. The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Assembly may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Transitory dispositions

- 1) The first accounting year will begin today and will end on December 31, 2006.
- 2) The first annual general meeting of shareholders will be held in 2007.

Subscription

The capital has been subscribed as follows:

1.- Mr Thierry Hellers, certified public accountant, residing professionally in L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, one thousand five hundred fifty shares	1.550
2.- Mrs Carole Cahen, accountant, residing professionally in L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, one thousand five hundred fifty shares	1.550
Total: three thousand one hundred shares	3.100

All these shares have been paid up in cash to the extent of one hundred per cent, and therefore the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Statement

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amounts to about one thousand six hundred Euro (EUR 1,600.-).

Extraordinary General Meeting

The parties appearing, representing the totality of the capital and considering themselves as duly convoked, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity:

First resolved

The number of Directors is set at three (3) and that of the auditors at one (1).

The following are appointed Directors:

- 1.- Mr Thierry Hellers, certified public accountant, residing professionally in L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
- 2.- Mr Gernot Kos, certified public accountant, residing professionally in L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
- 3.- Mrs Carole Cahen, accountant, residing professionally in L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Second resolved

Is elected as auditor:

The company FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l., having its registered office in L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, number B 63.836.

Third resolved

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2011.

Fourth resolved

The address of the company is fixed at L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

The Board of Directors is authorized to change the address of the company inside the municipality of the company's corporate seat.

Fifth resolved

Pursuant to article 60 of the company law and article 7 of these Articles of Incorporation the Board of Directors is authorized to elect one or more managing director(s) of the Company with such powers as are necessary to bind the Company with his (here) sole signature for the day-to-day management.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in German followed by an English translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Gezeichnet: T. Hellers, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 21 août 2006, vol. 362, fol. 56, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): D. Speller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 22. August 2006.

H. Beck.

(088918.3/201/253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

TECHNOCHEM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R. C. Luxembourg B 94.298.

L'an deux mille six, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

- La société anonyme NOETRIB ADMINISTRATION S.A., avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 74.517,

ici dûment représentée par son directeur général, Monsieur Pascal Robinet, directeur de société, demeurant à Bour.

Une copie de l'extrait de la réunion du conseil d'administration prononçant la nomination de Monsieur Pascal Robinet à la fonction de directeur général, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée TECHNOCHEM, S.à r.l., avec siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 94.298, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 juin 2003, publié au Mémorial C numéro 786 du 26 juillet 2003.

- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de ladite société et qu'elle a pris, par son représentant, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique constate qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé en date du 31 décembre 2004, la société à responsabilité limitée MILESTONE, S.à r.l., avec siège social à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue, a cédé ses cent (100) parts sociales à société anonyme NOETRIB ADMINISTRATION S.A., (anciennement: FINCOSER-FINANCIAL INVESTMENTS & CONSULTING SERVICES S.A.), prédésignée.

Cette cession de parts sociales est approuvée conformément à l'article sept (7) des statuts et l'associée unique la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

La cessionnaire susdite est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de la date de la cession.

Deuxième résolution

A la suite de cette constatation de cession de parts sociales ci-avant mentionnée, l'article six (6) des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, détenues par la société anonyme NOETRIB ADMINISTRATION S.A., avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 74.517.»

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de sept cents euros, sont à charge de la société, et les associés s'y engagent personnellement.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès qualités, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Robinet, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 juillet 2006, vol. 537, fol. 21, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 août 2006.

J. Seckler.

(088716.3/231/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

NETWORK PLUS HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5214 Sandweiler, 23, rue du Cimetière.

H. R. Luxemburg B 118.503.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechs, den neunzehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Maître Jean Seckler, Notar mit dem Amtssitz in Junglinster (Großherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1.- Herr Andreas Macherey, leitender Geschäftsführer, wohnhaft in D-54293 Trier, Biewerer Strasse, 15 (Deutschland).

2.- Herr Volkmar Ferger, Geschäftsmann, wohnhaft in D-69488 Birkenau/Odenwald, Am Wachenberg 3 (Deutschland).

Welche Kompargenten den amtierenden Notar ersuchen, die Gründung einer Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Bezeichnung - Sitz - Dauer - Gesellschafts - Zweck - Kapital**Art. 1.** Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft weiden, wird hiermit eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung NETWORK PLUS HOLDING S.A. gegründet.**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Sandweiler.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen, Agenturen oder Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechtes betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz auf Grund eines Vertrages mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann, durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates, der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum verlegt werden.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt. Die Gesellschaft ist bis zum 31. Dezember 2010 unkündbar.**Art. 4.** Der Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligungsnahme in jeglicher Form in Luxemburger und ausländischen Gesellschaften, der Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder sonstige Weise sowie die Übertragung durch Verkauf, Tausch oder sonstige Weise von Aktien, Schuldverschreibungen und Obligationsanleihen, Schuldscheinen oder sonstigen Sicherheiten jeglicher Art, sowie der Besitz, die Verwaltung, die Entwicklung und das Management ihres Portfolios.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente, Urheberrechte, Marken und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft führt keine direkte industrielle Aktivität aus und unterhält keinen für die Öffentlichkeit zugänglichen Geschäftsbetrieb.

Die Gesellschaft kann sich jedoch an der Gründung und der Entwicklung jeglichen finanziellen, industriellen oder kommerziellen Unternehmen in Luxemburg oder im Ausland beteiligen und diese Unternehmen in jeglicher Weise unterstützen, sei es durch Darlehen, Garantien oder sonstiges.

Die Gesellschaft kann in jeglicher Form Darlehen aufnehmen und Schuldverschreibungen und Obligationsanleihen ausgeben.

Im allgemeinen kann die Gesellschaft jegliche Kontroll- und Überwachungsmaßnahmen ergreifen und sämtliche Tätigkeiten ausführen, die sie für die Erfüllung und die Entwicklung ihres Zwecks für nötig erachtet, jedoch ausschließlich innerhalb der Grenzen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften und des Artikels 209 des angepaßten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.

Zeichnung, Abtretung, Verfügung über Gesellschaftsanteile**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nominalwert von je einhundert Euro (100,- EUR).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Die Gesellschaft kann, im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen, ihre eigenen Aktien erwerben.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder reduziert werden, durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher unter den gleichen Bedingungen wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist. Bei jeder Kapitalerhöhung müssen die neuen, gegen Bareinlagen zu zeichnenden Aktien den Aktionären im Verhältnis zur Anzahl ihrer bisherigen Aktien während einer Frist von 30 Tagen ab Zeichnungseröffnung angeboten werden. Das vorrangige Zeichnungsrecht kann jedoch durch die Generalversammlung, die im Interesse der Gesellschaft und wie für Statutenänderungen beschließt, eingeschränkt oder aufgehoben werden.

Bei entgeltlichen und unentgeltlichen Abtretungen oder Übertragungen von Aktien zu Lebzeiten an Dritte, die nicht Gesellschafter sind, ist das hiernach beschriebene Genehmigungsverfahren anwendbar.

Die unentgeltliche oder entgeltliche Abtretung von Aktien, an einen Dritten und die Verpfandung von Aktien bedarf der einstimmigen Zustimmung und Genehmigung der Generalversammlung.

Innerhalb von einem Monat, nachdem die Generalversammlung die Entscheidung getroffen hat, muss die Entscheidung dem betroffenen Aktionär zugestellt werden.

Falls die Abtretung, Übertragung oder Verpfändung von Aktien abgelehnt wird und der Aktionär nicht auf sein Vorhaben verzichtet, muss er seine Aktien innerhalb von 6 Monaten nach der ablehnenden Entscheidung der Generalversammlung seinen Mitgesellschaftern zum Kauf anbieten.

Diese Mitgesellschafter können das Erwerbsrecht im Verhältnis zu ihrem Anteil am Gesellschaftskapital ausüben. Der betreffende Gesellschafter muss die Gesellschaft von seinem Vorhaben durch eingeschriebenen Brief in Kenntnis setzen. Innerhalb des Monats nach Erhalt dieses eingeschriebenen Briefes, muss der Verwaltungsrat eine außerordentliche Generalversammlung einberufen, in der den Gesellschaftern alle Angaben bezüglich der beabsichtigten Abtretung mitgeteilt werden. Bei dieser Generalversammlung müssen die anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, ob und in welchem Maße sie von ihrem Erwerbsrecht Gebrauch machen wollen. Nichtanwesende und nicht vertretene Gesellschafter oder Gesellschafter, die sich einer Erklärung enthalten, werden angesehen, als ob sie auf das Erwerbsrecht verzichtet hätten.

Das Erwerbsrecht, von welchem ein Gesellschafter keinen Gebrauch machen sollte, überträgt sich auf die übrigen Gesellschafter im Verhältnis zu deren Beteiligung am Kapital. Das Erwerbsrecht überträgt sich solange, bis nur noch ein Gesellschafter übrig bleibt, der von dem Recht aller anderen Gesellschafter Gebrauch zu machen wünscht.

Wenn alle Gesellschafter erklären, dass sie von dem Erwerbsrecht keinen Gebrauch zu machen wünschen, können die Anteile Dritten abgetreten werden.

Der Kaufpreis wird festgelegt unter Zugrundelegung der letzten Jahresbilanz. Am Gewinn und Verlust schwebender Geschäfte nimmt der Ausscheidende nicht teil.

In Ermangelung einer gütlichen Einigung zwischen den betroffenen Parteien im Bezug auf den zu entrichtenden Preis werden die Aktien zu dem Preis erworben, der durch einen Spezialisten festgelegt wird, welcher einvernehmlich durch die Parteien bezeichnet werden soll, oder in Ermangelung einer Einigung über die Benennung des Spezialisten durch den Sachverständiger, der auf Antrag der schnelleren Partei durch den Vorsitzenden des Handelsgerichtes, der wie bei einstweiligen Verfügungen entscheidet, bezeichnet wird.

Innerhalb von 12 Monaten nach Festlegung des Preises muss der Erwerber den Preis für die Aktien entrichten.

Art. 6. Aktien sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar. Wenn eine Aktie mehreren Eigentümern gehört, kann die Gesellschaft die Ausübung der mit dieser Aktie verbundenen Rechte so lange aufschieben, bis eine einzige Person bezeichnet wurde, um der Gesellschaft gegenüber als Aktieneigentümer aufzutreten.

Art. 7. Stirbt ein Gesellschafter, so wird die Gesellschaft nicht aufgelöst. Die Gesellschaft wird mit den Erben oder Vermächtnisnehmern des Verstorbenen fortgesetzt. Die unter Artikel 5 festgelegten Regeln unter Lebenden sind im Erbfolge sinn- und sachgemäß anwendbar.

Die Rechte und Verpflichtungen, die sich aus den Aktien ergeben, bleiben mit diesen verbunden, gleich in wessen Eigentum die Aktien übergehen. Die Gläubiger oder Erben eines Aktionärs können unter keinem Vorwand Versteigerung der Güter und Werte der Gesellschaft verlangen und sich nicht auf irgendeine Art in ihre Verwaltung einmischen. Für die Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich auf die Jahresrechnung und die Beschlüsse der Generalversammlung beziehen.

Verwaltung - Überwachung

Art. 8. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Wird die Stelle eines von der Generalversammlung bestellten Verwaltungsratsmitgliedes frei, können die so ernannten verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder, das frei gewordene Amt vorläufig besetzen.

In diesem Fall erfolgt die endgültige Wahl durch die nächste Generalversammlung.

Art. 9. Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden.

Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgabe. Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; Vollmachten unter Verwaltungsratsmitgliedern sind erlaubt, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme per Brief, Fernschreiben, Telefax oder E-Mail abgeben, welche schriftlich bestätigt werden müssen.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefasster Beschluss.

Art. 10. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen.

Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 11. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 12. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um im Interesse der Gesellschaft, alle Angelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Alle Befugnisse, welche nicht durch das Gesetz vom 10. August 1915, sowie durch die späteren Änderungen, oder durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Art. 13. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, die Gesamtheit oder einen Teil seiner Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen.

Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Art. 14. Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die alleinige Unterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet.

Art. 15. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare, welche nicht Aktionäre sein müssen, überwacht, welche von der Generalversammlung, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt, ernannt werden; sie können beliebig abberufen werden.

Die Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt, welche die Dauer von 6 Jahren nicht überschreiten kann.

Generalversammlung

Art. 16. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre.

Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden.

Ihre Beschlüsse sind bindend für die Aktionäre welche nicht vertreten sind, dagegen stimmen oder sich enthalten.

Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäss den Bestimmungen des Gesetzes.

Die Beschlussfassung der Generalversammlung unterliegt insbesondere:

- a) Feststellung des Jahresabschlusses;
- b) Entlastung der Geschäftsführung;
- c) Verwendung des Jahresergebnisses, soweit nicht in dieser Satzung etwas anderes vereinbart ist;
- d) Erwerb, Veräußerung oder Belastung von Grundstücken und grundstücksgleichen Rechten; ferner alle sonstigen Verpflichtungen über Grundstücke und grundstücksgleiche Rechte;
- e) Veräußerung oder Verpachtung des Geschäfts im Ganzen oder eines selbständigen Betriebsteiles;
- f) Auflösung der Gesellschaft;
- g) Errichtung und Aufhebung von Zweigniederlassungen;
- h) Ausgabe von Schuldverschreibungen;
- i) Übernahme von Wechselverbindlichkeiten;
- j) Abschluss von Verträgen aller Art, die im Einzelfall größere Verpflichtungen als 25.000,- EUR brutto für die Gesellschaft mit sich bringen;
- k) Abschluss von Dauerschuldverhältnissen aller Art, wenn die Gesellschaft länger als ein Jahr verpflichtet wird;
- l) Rechtsgeschäfte mit Gesellschaftern, mit Ehegatten von Gesellschaftern, auch nach Auflösung der Ehe, sowie mit solchen Unternehmen, an denen Gesellschaft und/oder Ehegatten, auch frühere, mittelbar oder unmittelbar beteiligt sind;
- m) alle Geschäfte, die außerhalb des normalen Geschäftsbetriebs der Gesellschaft liegen.

Bei der Abstimmung über die angeführten Punkte lit. a) bis m) ist eine Mehrheit von 75% der vertretenen Stimmen erforderlich, soweit das Gesetz keine anderen Mehrheiten zwingend vorschreibt.

Die Genehmigung durch die Generalversammlung kann auch in dringenden Einzelfällen nachträglich erteilt werden.

Art. 17. Die jährliche Generalversammlung findet rechtens statt am letzten Montag des Monats Juni um 11.00 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Arbeitstag statt.

Art. 18. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen.

Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens 20% des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Art. 19. Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme.

Die Gesellschaft wird nur einen Träger pro Aktie anerkennen; für den Fall, wo eine Aktie mehreren Personen gehört, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung aller Verfügungsrechte, welche dieser Aktie anhaften, zu suspendieren, und zwar solange bis der Gesellschaft gegenüber ein einziger Eigentümer ernannt wird.

Art. 20. Jeder Aktieneigentümer kann sich bei der Generalversammlung durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen, unter der Voraussetzung, dass dieser Bevollmächtigte selbst Aktionär ist.

Die Gesellschafter können sich des Weiteren in einer Generalversammlung durch einen Angehörigen der rechts- und steuerberatenden oder wirtschaftsprüfenden Berufe vertreten lassen, der einer berufsrechtlichen Verschwiegenheitspflicht unterliegt.

Die juristischen Personen können hingegen durch einen Bevollmächtigten vertreten werden, der nicht Aktionär ist.

Art. 21. Eine Generalversammlung ist beschlussfähig, wenn Gesellschafter, die mindestens 75% des Gesellschaftskapitals vertreten, anwesend oder vertreten sind. Ist die Generalversammlung nicht beschlussfähig, so ist unter Beachtung der Vorschriften über die, ordnungsgemäße Einberufung innerhalb von drei Wochen eine neue Generalversammlung anzuberaumen, die unabhängig von der Anzahl der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter, beschlussfähig ist. In der Ladung ist auf die unbedingte Beschlussfähigkeit hinzuweisen.

Vorbehaltlich der Fälle, in denen laut Gesetz oder laut der vorliegenden Satzung zwingend eine andere Mehrheit erforderlich ist, werden Beschlüsse einstimmig gefasst werden müssen, wenn Gesellschafter, die weniger als 75% des Gesellschaftskapitals vertreten, bei der Generalversammlung anwesend oder vertreten sind;

mit einfacher Mehrheit gefasst, wenn Gesellschafter, die mehr als 75% des Kapitals vertreten, anwesend oder vertreten sind.

Stimmenthaltungen werden nicht mitgerechnet.

Geschäftsjahr - Gewinnverteilung

Art. 22. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

Der Verwaltungsrat erstellt den Jahresabschluss, wie gesetzlich vorgeschrieben.

Er legt diesen, mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft, spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung, dem (den) Kommissar(en) zur Einsicht, vor.

Art. 23. Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Vorschussdividenden zahlen.

Die Generalversammlung kann beschließen Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Auflösung - Liquidation

Art. 24. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter, natürliche oder juristische Personen, durchgeführt, welche von der Generalversammlung, die ihre Aufgaben und Vergütungen festlegt, ernannt werden.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 25. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf die späteren Änderungen.

Art. 26. Soweit Gesellschafter oder Verwaltungsratsmitglieder im Geschäftsbereich der Gesellschaft anderweitig tätig werden, sei es als Einzelkaufmann oder Geschäftsführer einer Gesellschaft, trifft sie insoweit kein Wettbewerbsverbot. Dies gilt auch für das Eingehen von Beteiligungen an Gesellschaften, die im Geschäftsbereich der Gesellschaft tätig sind oder tätig werden.

Künftig realisierte Sachverhalte im Sinne von Absatz 1 sind der Gesellschaft anzuzeigen und bedürfen der Zustimmung der Gesellschaft. Die Zustimmung ist zu erteilen, wenn gewährleistet ist, dass durch die anderweitige Betätigung oder Beteiligung der Gesellschaft ein Vermögensschaden nicht entsteht.

Über die Zustimmung der Gesellschaft ist mit dem betreffenden Verwaltungsratsmitglied oder Gesellschafter ein besonderer Vertrag abzuschließen.

Art. 27. Für alle Streitigkeiten zwischen der Gesellschaft, ihren Aktionären, Inhabern von Schuldverschreibungen, Verwaltungsratsmitgliedern, Kommissaren und Liquidatoren hinsichtlich der Gesellschaftsangelegenheiten und hinsichtlich der Ausführung der vorliegenden Satzungen wird der ordentliche Gerichtsweg ausgeschlossen; ein Schiedsgericht wird für diese Streitigkeiten zuständig sein. Diesbezügliche Einzelheiten werden in einem Schiedsvertrag geregelt.

Übergangsbestimmungen

1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2006.

2.- Die erste Generalversammlung findet im Jahr 2007 statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Komparenten, dass die Aktien wie folgt gezeichnet wurden:

1.- Herr Andreas Macherey, leitender Geschäftsführer, wohnhaft in D-54293 Trier, Biewerer Strasse, 15 (Deutschland), einhundertneunundfünfzig Aktien	159
2.- Herr Volkmar Ferger, Geschäftsmann, wohnhaft in D-69488 Birkenau/Odenwald, Am Wachenberg 3 (Deutschland), einhunderteinundfünfzig Aktien	151
Total: dreihundertzehn Aktien	310

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausendvierhundert Euro.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre; zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammen gefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, und die der Kommissare auf einen festgesetzt.

2.- Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:

- a) Herr Volkmar Ferger, Geschäftsmann, wohnhaft in D-69488 Birkenau/Odenwald, Am Wachenberg 3 (Bundesrepublik Deutschland);
- b) Frau Monika Macherey, Geschäftsfrau, wohnhaft in D-54293 Trier, Biewerer Strasse, 15;
- c) Herr Andreas Macherey, leitender Geschäftsführer, wohnhaft in D-54293 Trier, Biewerer Strasse, 15.

3.- Zum Kommissar wird ernannt:

Die Aktiengesellschaft GRANT THORNTON RÉVISION ET CONSEILS S.A., mit Sitz in L-1330 Luxemburg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 22.668.

4.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-5214 Sandweiler, 23, rue du Cimetière.

5.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Generalversammlung von 2011.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Machery, V. Ferger, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} août 2006, vol. 537, fol. 41, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 22. August 2006.

J. Seckler.

(088731.3/231/269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

CREATIVE CONCEPTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 80.628.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 8 août 2006 au siège social

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

L'assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs:

NUTAN (MANAGEMENT) S.A.,

NAIRE (MANAGEMENT) S.A.,

LAYCA (MANAGEMENT) S.A.,

et du Commissaire aux Comptes, THEMIS AUDIT LIMITED, pour une nouvelle période d'une année expirant lors de la prochaine assemblée statutaire appelée à délibérer sur les comptes de la société au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2006.

Pour CREATIVE CONCEPTS HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04224. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087804.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

LANDESBANK BERLIN AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

H. R. Luxemburg B 113.708.

Es wird hiermit angezeigt, dass Herr Stefan Bungarten mit Wirkung zum 31. März 2006 aus der Geschäftsleitung der Niederlassung ausgeschieden ist.

Herr Jürgen Schulczyk, wohnhaft in D-14089 Berlin, Uetzer Steig 23 A, ist zum 1. April 2006, als Geschäftsleiter der Niederlassung bestellt worden.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug

Ch. Jungers

Rechtsanwalt

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05343. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089017.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

SOCIETE IMMOBILIERE EUROCONSTRUCTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 8.553.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 10 juillet 2006 à 11 heures

1. Acceptation de la démission de l'administrateur Madame Béatrice Desmettre, épouse Fenne.

2. Nomination en remplacement de Madame Desmettre de Madame Isabelle Leconte, épouse du Crest, demeurant à Aix-en-Provence (France), la Cheylane, les Pinchinats. Le mandat du nouvel administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

A. Kronshagen

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03593. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089086.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

RICHARDSON INVESTMENTS (CASTEL ROMANO), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 84.769.

Constituée par-devant M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 14 novembre 2001, acte publié au Mémorial C n° 462 du 22 mars 2002, modifiée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 27 février 2002, acte publié au Mémorial C n° 1070 du 12 juillet 2002, modifiée en date du 7 août 2002, acte publié au Mémorial C n° 1495 du 16 octobre 2002, modifiée en date du 21 août 2002, acte publié au Mémorial C n° 1511 du 19 octobre 2002.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04274, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RICHARDSON INVESTMENTS (CASTEL ROMANO), S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(090303.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

CWE PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: GBP 8.500,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 63.634.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 mars 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 424 du 12 juin 1998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 25 août 2006, réf. LSO-BT07560, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CWE PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

(090332.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

BTP WORLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 59.580.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 3 juin 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 505 du 17 septembre 1997.

Les comptes annuels au 28 février 2005, enregistrés à Luxembourg, le 25 août 2006, réf. LSO-BT07583, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BTP WORLD S.A.

Signature

(090337.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

SOCIETE D'INVESTISSEMENTS ET DE CREDIT S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 26.500.

Constituée par-devant M^e Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 août 1987, acte publié au Mémorial C n° 354 du 7 décembre 1987, modifiée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 22 décembre 2000, acte publié au Mémorial C n° 713 du 3 septembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04290, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOCIETE D'INVESTISSEMENTS ET DE CREDIT S.A.H.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(090307.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

SOCIETE D'INVESTISSEMENTS ET DE CREDIT S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 26.500.

Constituée par-devant M^e Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 août 1987, acte publié au Mémorial C n° 354 du 7 décembre 1987, modifiée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 22 décembre 2000, acte publié au Mémorial C n° 713 du 3 septembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04291, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOCIETE D'INVESTISSEMENTS ET DE CREDIT S.A.H.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(090311.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

ELORA AIR INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 109.885.

In the year two thousand and six, on the twenty-ninth of June.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The private limited company MUKA INVESTMENTS, S.à r.l., with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 112.476,

here represented by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

This proxy, after having been signed ne varietur by the notary and the proxyholder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

- That the private limited company ELORA AIR INVESTMENTS, S.à r.l., having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 109.885, has been incorporated by a deed of the undersigned notary of June 30, 2005, published in the Mémorial C number 1422 of December 20, 2005.

- That the appearing party, represented as said before, is the sole present partner of the said company and that it has made the following statement and has taken the following resolution:

Statement

The appearing person states that by a transfer of shares under private seal on the 3rd of January 2006, the company MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A. with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, has transferred its one hundred and twenty-five (125) shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each in the said company ELORA AIR INVESTMENTS, S.à r.l. to the company MUKA INVESTMENTS, S.à r.l., prenamed.

Resolution

As a consequence of the foregoing statement, the appearing part decides to amend the first paragraph of article six of the articles of association as follows:

«**Art. 6.** The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty-five (125) sharequotas of one hundred Euro (EUR 100.-) each, which are all held by the private limited company MUKA INVESTMENTS, S.à r.l. with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 112.476.»

93859

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately six hundred and fifty Euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the attorney, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same attorney and, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société à responsabilité limitée MUKA INVESTMENTS, S.à r.l., avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 112.476,

ici représentée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée ELORA AIR INVESTMENTS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 109.885, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 juin 2005, publié au Mémorial C numéro 1422 du 20 décembre 2005.

- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule et unique associée de ladite société et qu'elle a fait la constatation suivante et pris la résolution suivante:

Constatation

La comparante constate qu'en vertu d'une cession de parts sous seing privé du 3 janvier 2006, la société MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a cédé ses cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune dans la prédite société ELORA AIR INVESTMENTS, S.à r.l. à la société MUKA INVESTMENTS, S.à r.l., préqualifiée.

Résolution

Suite à la constatation qui précède, la comparante décide de modifier le premier alinéa de l'article six des statuts comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune, qui sont toutes détenues par la société à responsabilité limitée MUKA INVESTMENTS, S.à r.l., avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 112.476.»

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de six cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Constatation

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, à la requête du mandataire et, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 juillet 2006, vol. 537, fol. 25, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 août 2006.

J. Seckler.

(088800.3/231/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

93860

T AND C HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 106.781.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le 30 juin 2006

Résolutions

1. Le Conseil décide de transférer le siège de la société du 6, rue Jean Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg avec effet au 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07110. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090354.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

ROYAL BLUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 80.842.

L'an deux mille six, le quatre avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ROYAL BLUE S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 80.842, constituée en date du 23 février 2001 suivant acte reçu par M^e Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 832 du 2 octobre 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Fanny Marx, employée privée, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Valérie Albanti, employée privée, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 350 (trois cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.

2. Le cas échéant, nomination de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A. comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Troisième résolution

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec Nous, notaire, le présent procès-verbal.

Signé: J. Seil, F. Marx, V. Albanti, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2006, vol. 153S, fol. 5, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2006.

J. Elvinger.

(090931.3/211/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

WIHSA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 82.572.

In the year two thousand and six, on the tenth of the month of August.

Before Us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

Was held the extraordinary general meeting of shareholders of shareholders of WIHSA HOLDINGS S.A. (the «Corporation»), a société anonyme, having its registered office at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of notary Frank Baden, residing in Luxembourg, on June 18th, 2001, published in the Mémorial C number 1202 of December 20th, 2001 and the articles of association of which have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on December 22nd, 2003, published in the Mémorial C, number 535 of May 24th, 2004.

The meeting is called to order at 1.45 p.m. by M^e Tom Loesch, lawyer, residing professionally in Luxembourg who acts as the Chairman of the meeting.

The Chairman appoints as secretary to the meeting Mr Brian Donegan, director, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr Gregor Dalrymple, director, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- To change, effective as from January 1st, 2006, the currency of the subscribed capital of the Corporation from Euro into US Dollars by applying the exchange rate as of January 1st, 2006 of EUR 1.00 for USD 1.1916.

2.- To convert the existing subscribed capital of eight hundred and eighty-nine million twelve thousand and seventeen Euro (EUR 889,012,017.-) into one billion fifty-nine million three hundred forty-six thousand seven hundred nineteen US Dollars point four five seven two (USD 1,059,346,719.4572) and the nominal value of the shares from thirty-one Euro (EUR 31.-) to thirty-six US Dollars point nine three nine six (USD 36.9396).

3.- To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation so as to reflect the decisions taken under item 1 and 2 of this agenda.

4.- To amend the first paragraph of article 8 of the articles of incorporation so as to provide that the annual general meeting of the shareholders will be held on the last Friday of the month of June at 5:30 p.m.

5.- Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed.

III. That it appears from the said attendance list that all the shares representing the total capital are represented at the meeting. All the shareholders represented declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda. Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions.

First resolution

The general meeting resolves to change, effective as from January 1st, 2006, the currency of the subscribed capital of the Corporation from Euro into US Dollars by applying the exchange rate as of January 1st, 2006 of EUR 1.00 for USD 1.1916.

Second resolution

The general meeting consequently resolves to convert the existing subscribed capital of eight hundred and eighty-nine million twelve thousand and seventeen Euro (EUR 889,012,017.-) into one billion fifty-nine million three hundred forty-six thousand seven hundred nineteen US Dollars point four five seven two (USD 1,059,346,719.4572) and the nominal value of the shares from thirty-one Euro (EUR 31.-) to thirty-six US Dollars point nine three nine six (USD 36.9396).

Third resolution

As a result of the above resolutions, the general meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

«**Art. 5. Subscribed capital.** The subscribed capital of the Corporation is set at one billion fifty-nine million three hundred forty-six thousand seven hundred nineteen US Dollars point four five seven two (USD 1,059,346,719.4572), divided into twenty-eight million six hundred seventy-seven thousand eight hundred seven (28,677,807) shares with a nominal value of thirty-six US Dollars point nine three nine six (USD 36.9396) each, all of which are fully paid up.»

Fourth resolution

The general meeting resolves to amend the first paragraph of article 8 of the Corporation's articles so as to provide that the annual general meeting of the shareholders will be held on the last Friday of the month of June at 5:30 p.m. Consequently, article 8 (first paragraph) of the Corporation's articles will from now on read as follows:

«**Art. 8. Annual general meeting of shareholders.** The annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the last Friday of the month of June in each year at 5:30 p.m.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at EUR 1,200.-.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at 2.00 p.m.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix août.

Par-devant Nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société WIHSA HOLDINGS S.A. (la «Société»), une société anonyme avec siège social au 3, boulevard Royal, L-1118 Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 1202 du 20 décembre 2001 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 décembre 2003, publié au Mémorial C, numéro 535 du 24 mai 2004.

La séance est ouverte à 13.45 heures, sous la présidence de M^e Tom Loesch, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire M. Brian Donegan, directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Gregor Darlrymple, directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Conversion avec effet au 1^{er} janvier 2006 de la devise du capital souscrit de la Société d'euros en dollars U.S. par application du taux de conversion du 1^{er} janvier 2006 de EUR 1,00 pour USD 1,1916.

2. Conversion du capital souscrit existant d'un montant de huit cent quatre-vingt-neuf millions douze mille dix-sept euros (EUR 889.012.017,-) en un milliard cinquante-neuf millions trois cent quarante-six mille sept cent dix-neuf dollars U.S. virgule quatre cinq sept deux (USD 1.059.346.719,4572) et conversion de la valeur nominale des actions de trente et un euros (EUR 31,-) en trente-six dollars U.S. virgule neuf trois neuf six (USD 36,9396).

3. Modification du paragraphe premier de l'article 5 des statuts afin de refléter les résolutions adoptées sous les points 1 et 2 de l'ordre du jour.

4. Modification du paragraphe premier de l'article 8 des statuts afin de prévoir que l'assemblée annuelle des actionnaires sera tenue le dernier vendredi du mois de juin à dix-sept heures trente.

5. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide avec effet au 1^{er} janvier 2006 de convertir la devise du capital souscrit de la Société d'euros en dollars U.S. par application du taux de conversion du 1^{er} janvier 2006 de EUR 1,00 pour USD 1,1916.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de convertir le capital souscrit existant d'un montant de huit cent quatre-vingt-neuf millions douze mille dix-sept euros (EUR 889.012.017,-) en un milliard cinquante-neuf millions trois cent quarante-six mille sept cent dix-neuf dollars U.S. virgule quatre cinq sept deux (USD 1.059.346.719,4572) et conversion de la valeur nominale des actions de trente et un euros (EUR 31,-) en trente-six dollars U.S. virgule neuf trois neuf six (USD 36,9396).

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier le paragraphe premier de l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 5. Capital souscrit.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à un milliard cinquante-neuf millions trois cent quarante-six mille sept cent dix-neuf dollars U.S. virgule quatre cinq sept deux (USD 1.059.346.719,4572), représenté par vingt-huit millions six cent soixante-dix-sept mille huit cent sept (28.677.807) actions ordinaires ayant une valeur nominale de trente-six dollars U.S. virgule neuf trois neuf six (USD 36,9396) chacune.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le paragraphe premier de l'article 8 des statuts de la société afin de prévoir que l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le dernier vendredi du mois de juin à dix-sept heures trente.

En conséquence, l'article 8 (paragraphe premier) des statuts de la société aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de juin à dix-sept heures trente.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques, qui incombent à la société des suites de ce document, sont estimés à 1.200,- EUR.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.00 heures

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Loesch, B. Donegan, G. Dalrymple, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, vol. 154S, fol. 99, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 16 août 2006.

P. Decker.

(089010.3/206/157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

WIHSA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 82.572.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 16 août 2006.

Pour la société

P. Decker

Notaire

(089012.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

I.T.D. 21 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6170 Godbrange, 10, an der Hiehl.
R. C. Luxembourg B 70.677.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22 juin 2006

Première résolution

L'Assemblée générale décide de transférer le siège social de la société du 24, rue du Village, au 10, an der Hiehl, à Godbrange.

Deuxième résolution

L'Assemblée fixe l'adresse de la société à L-6170 Godbrange, 10, an der Hiehl.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance. Le présent procès-verbal est composé d'une feuille. Après lecture, il est signé par les actionnaires composant l'assemblée.

T. Nehari / R. Santos / H. Nehari-Hachemi.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09187. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(090434.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

I.T.D. 21 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6170 Godbrange, 10, an der Hiehl.
R. C. Luxembourg B 70.677.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT07974, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2006.

Signature.

(090496.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

BENELUX MEZZANINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 97.335.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04658, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(090437.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

MGK IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3428 Dudelange, 1, route de Budersberg.
R. C. Luxembourg B 118.556.

STATUTS

L'an deux mille six, le (...).

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

- La société à responsabilité limitée MGK FINANCE, S.à r.l., avec siège social à L-3428 Dudelange, 1, route de Budersberg,

ici représentée par Monsieur Etienne Pigeon, employé privé, domicilié professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer par la présente.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de MGK IMMOBILIERE, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous terrains et immeubles bâtis ou non bâtis qu'elle pourrait acquérir, ainsi que toutes opérations susceptibles de favoriser ou de compléter l'objet ci-avant mentionné.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 4. Le siège social est établi à Dudelange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune, qui ont été entièrement souscrites par la société à responsabilité limitée MGK FINANCE, S.à r.l., avec siège social à L-3428 Dudelange, 1, route de Budersberg.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société pourra acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfiques reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société, pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2006.

Libération des parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent trente euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique, dûment représenté, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Marc Mutelet, gérant de société, né à Metz (France), le 24 mars 1956, demeurant à F-57155 Marly, 11, rue du Renaulrupt (France), est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Il a le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-3428 Dudelange, 1, route de Budersberg.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Pigeon, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 juillet 2006, vol. 537, fol. 35, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 août 2006.

J. Seckler.

(089382.3/231/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

DEXCO HOLDINGS, Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 30.728.

L'an deux mille six, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DEXCO HOLDINGS, ayant son siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, R.C.S. Luxembourg section B numéro 30.728, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 juin 1989, publié au Mémorial C numéro 310 du 31 octobre 1989, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 septembre 2004, publié au Mémorial C numéro 1224 du 30 novembre 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Giacomo Di Bari, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Catherine Day-Roymans, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sophie Ravez-Vanesse, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de CHF 350.000,-, pour le porter de CHF 350.000,- à CHF 700.000,-, par la création, l'émission et la souscription par M. Eusebio Zuloaga Arisa de 7.000 actions nouvelles, à libérer entièrement par conversion d'une part de sa créance envers la société s'élevant à EUR 563.318,90 et affectation au compte «Prime d'émission» du montant excédant CHF 350.000,-.

2. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

3. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent cinquante mille francs suisses (350.000,- CHF), pour le porter de son montant actuel de trois cent cinquante mille francs suisses (350.000,- CHF) à sept cent mille francs suisses (700.000,- CHF), par la création et l'émission de sept mille (7.000) actions nouvelles de cinquante francs suisses (50,- CHF) chacune, assorties d'une prime d'émission globale de cinq cent vingt et un mille huit cent quarante-huit virgule soixante-six francs suisses (521.848,66 CHF) affectée au compte «Prime d'émission», jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

Les sept mille (7.000) actions nouvellement émises ont été intégralement souscrites avec l'accord de tous les actionnaires par Monsieur Eusebio Zuloaga Arisa, demeurant à rua do Barroco 174-P, 4465-591 L. do Balis (Portugal), et libérées intégralement par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible au montant total de huit cent soixante et onze mille huit cent dix-huit virgule soixante-six francs suisses (871.818,66 CHF), faisant pour le capital social le montant de trois cent cinquante mille francs suisses (350.000,- CHF) et pour la prime d'émission le montant cinq cent vingt et un mille huit cent quarante-huit virgule soixante-six francs suisses (521.848,66 CHF), existant à son profit et à charge de la société anonyme DEXCO HOLDINGS, prédésignée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., représentée par Monsieur Marco Claude, de L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Based on the work performed as described here above, we have no comments on the value of the contribution in kind which is at least equal to the number of shares and the nominal value of the share to be issued in return increased by the share premium.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à sept cent mille francs suisses (700.000,- CHF), divisé en quatorze mille (14.000) actions de cinquante francs suisses (50,- CHF) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept mille quatre cent cinquante euros.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant du capital social est évalué à 563.318,90 EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: G. Di Bari, C. Day-Royeman, S. Ravez-Vanesse, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 juillet 2006, vol. 537, fol. 10, case 10. – Reçu 5.633,19 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 août 2006.

J. Seckler.

(088705.3/231/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

MECCARILLOS INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 35.515.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 22 mai 2006 que les mandats d'Administrateurs de:

- M. Charles Lebeau, Président et Administrateur-Délégué,
- La SOCIETE NATIONALE D'EXPLOITATION INDUSTRIELLE DES TABACS ET ALLUMETTES, S.E.I.T.A.,
- Mr Olivier Dorier,
- Mr Fernando Dominguez Valdes-Hevia,

et que le mandat de commissaire aux comptes de la Société ERNST & YOUNG LUXEMBOURG S.A., ont été renouvelés pour une période d'un an jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes arrêtés au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS08695. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089469.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

A3W TELECOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg B 72.888.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 8 juin 2006 au siège social, que:

Suite à la démission des fonctions de co-gérant de M. Pierre Paperon, M. Philippe Plaisance, demeurant au 71, boulevard Lannes, 75116 Paris, de nationalité française, a été nommée nouveau co-gérant en remplacement, avec effet rétroactif au 7 juin 2006, pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT06077. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090595.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

BAMBI CONTINENTAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 75, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 110.869.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04135, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour *BAMBI CONTINENTAL, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE PLETSCHETTE & MEISCH

Signature

(090462.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

EYGALIERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1250 Luxembourg, 101, avenue du Bois.

R. C. Luxembourg B 118.523.

STATUTS

L'an deux mille six, le trois août.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

Ont comparu:

1.- Monsieur Yves WAGENER, juriste, demeurant professionnellement au 101, avenue du Bois à L-1250, Luxembourg;

2.- Madame Claudine ERPELDING, juriste, demeurant professionnellement au 101, avenue du Bois à L-1250, Luxembourg,

lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}.- Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme, dénommée: EYGALIERES S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange ou de toute manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,00 EUR).

Le capital autorisé est fixé à un million deux cent quarante mille euros (EUR 1.240.000,00).

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois en temps qu'il jugera utile le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de

pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions fixées par la loi, racheter ses propres actions.

Titre II.- Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques ou encore les banques auprès desquelles la société aura ouvert des comptes.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Titre III.- Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier jeudi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Titre IV.- Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Titre V.- Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Titre VI.- Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2006.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en juin de l'an 2007.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Yves Wagener, prénommé, une action	1
2.- Madame Claudine Erpelding, prénommée, quatre-vingt-dix-neuf actions.	99
Total: cent actions	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire jusqu'à concurrence d'un quart, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et, à l'instant, les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Madame Claudine Erpelding, juriste, demeurant professionnellement au 101, avenue du Bois, à L-1250 Luxembourg;
- 2.- Monsieur Yves Wagener, juriste, demeurant professionnellement au 101, avenue du Bois, à L-1250 Luxembourg;
- 3.- Monsieur Gerd Arthur Zimmermann, juriste, demeurant professionnellement au 1432 N, Pasadena, Mesa, Arizona 85201 USA.

Deuxième résolution

Est nommé aux fonctions de commissaire la société FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l., ayant son siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 63.836.

Troisième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2012.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 101, avenue du Bois, L-1250 Luxembourg.

Cinquième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée en une langue d'eux connue, les comparants prémentionnés, connus du notaire par noms, prénoms, qualités et demeures, ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: Y. Wagener, C. Erpelding, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 8 août 2006, vol. 408, fol. 42, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 16 août 2006.

M. Lecuit.

(088920.3/243/174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

PHARMAPHYT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1272 Luxembourg, 20, rue de Bourgogne.

R. C. Luxembourg B 110.775.

Cession de parts sociales du 28 juin 2006

L'an deux mille quatre, le vingt-huit juin,

Ont comparu:

- Madame Svitlana Mykolaivna Ponomarenko, demeurant à L-6661 Born, 41A, rue Principale, née le 22 mai 1968 à Svarkove (Ukraine);

- Madame Katarina Ponomarenko, demeurant à 41030 Schostka (Ukraine), 33/2 app. 81, rue K. Marks, née le 13 décembre 1947 à Svarkove (Ukraine). Lequel comparant, Madame Svitlana Mykolaivna Ponomarenko, agissant en sa qualité de seul associé et gérant de la société à responsabilité limitée PHARMAPHYT, S.à r.l., avec siège social à L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 14 septembre 2005, publié au Mémorial C, numéro 157 du 23 janvier 2006, requiert d'acter ce qui suit:

I.- Cession de parts sociales.

Suivant cession de parts sociales sous seing privé signée en date de ce jour, Madame Svitlana Mykolaivna Ponomarenko, demeurant à L-6661 Born, 41A, rue Principale a cédé sous les garanties de droit à Madame Katarina Ponomarenko, celle acceptant, soixante-quinze (75) parts sociales de la prédite société PHARMAPHYT, S.à r.l.

Madame Svitlana Mykolaivna Ponomarenko, en sa qualité de gérant unique de la société PHARMAPHYT, S.à r.l., déclare se tenir, au nom de la société, la susdite cession de parts sociales comme dûment signifiée.

Nouvelle répartition des parts sociales:

1) Madame Katarina Ponomarenko	75 parts sociales
2) Madame Svitlana Mykolaivna Ponomarenko	25 parts sociales
	<u>100 parts sociales</u>

S. M. Ponomarenko / K. Ponomarenko.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006 , réf. LSO-BT03067. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090471.3//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

IC PROPERTY INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 69.772.

Extrait des résolutions écrites daté du 28 juillet 2006

L'actionnaire a décidé:

- D'accepter la démission de M. Anthony Charles Crowe, M. Anthony John Staples, M. Simon Paul Alan Brewer, M. Brian Chard et M. William Ledwidge à la fonction de gérant avec effet au 28 juillet 2006.

- De nommer M. Pierre Metzler, né le 28 décembre 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, à la fonction de gérant avec effet au 28 juillet 2006.

- De nommer M. Aidan Foley, né le 8 décembre 1976 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, à la fonction de gérant avec effet au 28 juillet 2006.

- De transférer le siège social de la société du 24, avenue Marie Thérèse, L-2132 Luxembourg au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 06.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06352. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090570.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

WAALFIN HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftskapital: EUR 185.672.250,-.
 Gesellschaftssitz: L-1219 Luxemburg, 17, rue Beaumont.
 H. R. Luxemburg B 57.449.

Auszug aus dem Protokoll der jährlichen Hauptversammlung abgehalten im Gesellschaftssitz den 28. Juli 2006

Aus dem Protokoll der jährlichen Hauptversammlung geht hervor:

1) Die amtierenden Verwaltungsratsmitglieder werden für ein weiteres Geschäftsjahr gewählt.

Die Hauptversammlung nimmt die Kündigung von Frau Colette Geib ab dem 31. Januar 2006 und die Zustimmung des Verwaltungsrats bezüglich dieser Kündigung zur Kenntnis und ratifiziert die Zustimmung dieser Kündigung mit Effekt ab dem 31. Januar 2006.

Der Verwaltungsrat setzt sich demzufolge wie folgt zusammen:

- 1) De Waal Ronald,
- 2) Hoogstraal Victor,
- 3) Plattner Thomas.

Ihr Mandat endet mit der jährlichen Hauptversammlung, die über den Jahresabschluss zum 31. Januar 2007 entscheidet.

2) Der amtierende Rechnungsprüfer PricewaterhouseCoopers der Gesellschaft wird für ein weiteres Geschäftsjahr gewählt. Sein Mandat endet mit der jährlichen Hauptversammlung, die über den Jahresabschluss zum 31. Januar 2007 entscheidet.

Luxemburg, den 28. August 2006.

WAALFIN HOLDING S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT07972. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090500.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

WAALFIN HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftskapital: EUR 185.672.250,-.

Gesellschaftssitz: L-1219 Luxemburg, 17, rue Beaumont.
 H. R. Luxemburg B 57.449.

Die Gesellschaft wurde am 16. Dezember 1996 gegründet gemäss Urkunde vom Notar Alex Weber, mit Amtssitz in Niederkerschen, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 143 vom 24. März 1997.

Der Jahresabschluss zum 31. Januar 2006, eingetragen in Luxemburg, den 28. August 2006, Ref. LSO-BT07968, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg am 28. August 2006 hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

(090505.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

REPCO 25 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
 R. C. Luxembourg B 114.188.

In the year two thousand and six, on the fourteenth of June.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary public residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mrs Catherine Delsemme, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting as attorney of the Company pursuant to a resolution of the Board of Directors of the Company (as defined below) passed on June 9, 2006.

A copy of the minutes of the Board of Directors, having been signed ne varietur by the appearing party and by the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party declared and requested the notary to act that:

I. The Company has been incorporated under the name of REPCO 25 S.A., on February 13, 2006 by virtue of a deed of Maître Léon Thomas Metzler known as Tom Metzler, notary public residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated on May 8, 2006, no 899, and has its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg and is registered with the Luxembourg Trade Register under section B and number 114.188.

II. The share capital of the Company amounts at EUR 33,000.- (thirty-three thousand Euro). The subscribed capital of the Company is set at EUR 33,000.- (thirty-three Euro), represented by 2,478 A Shares and 822 B Shares.

III. According to article 5 of the articles of association of the Company, the amount of the authorized capital and authorized loan notes is fixed at EUR 5,000,000.- (five millions), and article 5 of the articles of association of the Com-

pany allows the Board of Directors to increase the share capital of the Company within the limits of the authorized capital.

IV. During its meeting dated June 9, 2006, the Board of Directors of the Company resolved to proceed to the increase of the share capital, in an amount of EUR 571,120.- pursuant to the issuance of 42,890 A Shares (the «Newly Issued A Shares») and of 14,222 B Shares (the «Newly issued B Shares»), each having a nominal value of EUR 10.-.

V. The Newly Issued A Shares have been subscribed by RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST, S.à r.l. («RPIT»), having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the registry of Commerce and companies under section B number 110.464 (the «A Subscriber»).

VI. The Newly Issued B Shares have been subscribed by UBERIOR ENA LIMITED («UBERIOR»), having its registered office at Level 1, Citymark, 150 Fountainbridge, Edinburgh, EH3 9PE, United Kingdom (the «B Subscriber»).

VII. The Newly Issued A Shares and the Newly Issued B Shares have been entirely subscribed and paid in by the A Subscriber and by the B Subscriber as here-above stated in consideration for an aggregate cash contribution amounting to EUR 571,120.-. The accuracy of the subscription has been evidenced to the undersigned notary by a blocking certificate issued by DEXIA BIL, as of June 14, 2006, and by a confirmation letter issued by a A Director of the Company, which having been signed ne varietur by the appearing party and by the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

VIII. The amount of EUR 571,120.- is at the free disposal of the Company as it has been evidenced to the undersigned notary.

IX. As a consequence of such increase of capital, the Board of Directors resolved to amend the article 5.1 and the article 5.3. of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

«5.1. The subscribed capital of the Company is set at EUR 604,120.- (six hundred and four thousand one hundred and twenty Euro), represented by 60,412 (sixty thousand four hundred and twelve) shares having a par value of EUR 10.- (ten Euro) each divided into 45,368 (forty-five thousand three hundred and sixty-eight) class A shares (the «A Shares») and 15,044 (fifteen thousand and forty-four) class B shares (the «B Shares») and together with the A shares, hereinafter the «Shares».)»

«5.3. The authorised capital and authorised issue of loan note is set at an aggregate maximum amount of EUR 3,554,057.58 (three million five hundred fifty-four thousand fifty-seven Euro fifty-eight cents.)»

Expenses

The amount of the expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever, borne by the Company as a result of the present deed, are valued at approximately seven thousand four hundred and fifty Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatorze juin.

Par-devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Mademoiselle Catherine Delsemme, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de la Société en vertu d'une résolution du conseil d'administration de la Société (telle que définie ci-dessous) prise en sa réunion du 9 juin 2006.

Une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Que la Société a été constituée sous la dénomination de REPCO 25 S.A., le 13 février 2006 par acte passé par-devant Maître Léon Thomas Metzler dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 8 mai 2006 n° 899 et a son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 114.188.

II. Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 33.000,- (trente-trois mille euros). Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 33.000,- (trente-trois mille euros), réparti en 2.478 Actions A et 822 Actions B.

III. Selon l'article 5 des statuts, le capital autorisé et émission d'un emprunt obligataire est fixé à un montant total de EUR 5.000.000,- (cinq millions) et l'article 5 des statuts autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

IV. Lors de sa réunion du 9 juin 2006 le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation de capital en numéraire d'un montant de EUR 571.120,- par l'émission de 42.890 Actions A (les «Actions A Nouvellement Emises») et de 14.222 Actions B (les «Actions B Nouvellement Emises»), chacune d'une valeur nominale de EUR 10,-.

V. Les Actions A Nouvellement Emises ont été souscrites par RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST, S.à r.l., ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 110.464 (le «Souscripteur A»).

VI. Les Actions B Nouvellement Emises ont été souscrites par UBERIOR ENA LIMITED, ayant son siège social à Level 1, Citymark, 150 Fountainbridge, Edinburgh, EH3 9PE, Royaume-Uni (le «Souscripteur B»).

VII. Les Actions A nouvellement Emises et les Actions B nouvellement émises ont été entièrement souscrites et payées par le Souscripteur A et le Souscripteur B tel que décrit ci-dessus pour un montant total de EUR 571.120,-. La réalité de cette souscription a été prouvée au notaire instrumentaire par un certificat de blocage émis par DEXIA BIL, le 14 juin et une lettre de confirmation émise par un Administrateur A de la Société, qui, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

VIII. Le montant de EUR 571.120,- est à la libre disposition de la Société, tel que cela a été prouvé au notaire instrumentaire.

IX. En conséquence d'une telle augmentation de capital, le Conseil d'Administration a décidé de modifier l'article 5.1. et l'article 5.3. des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

«5.1. Le capital social souscrit de la Société s'élève à EUR 604.120,- (six cent quatre mille cent vingt euros), représenté par 60.412 (soixante mille quatre cent douze) actions ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, divisées en 45.368 (quarante-cinq mille trois cent soixante-huit) actions de catégorie A (les «Actions A») et 15.044 (quinze mille quarante-quatre) actions de catégorie B (les «Actions B») et les Actions A seront désignées ensemble, ci-après, comme étant les «Actions».)»

«5.3. Le capital autorisé et émission d'un emprunt obligataire sont établis à un montant global maximum de EUR 3.554.057,58 (trois millions cinq cent cinquante-quatre mille cinquante-sept euros et cinquante-huit cents).»

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite aux résolutions prises à la présente réunion, est évalué à sept mille quatre cent cinquante euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Delsemme, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 juin 2006, vol. 537, fol. 4, case 12. – Reçu 5.711,20 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster le 22 août 2006.

J. Seckler.

(088934.3/231/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

CUMANA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.

R. C. Luxembourg B 38.307.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24 juillet 2006

L'Assemblée Générale nomme administrateurs en remplacement de M. Romain Schumacher, 43, rue Emile Lavandier, L-1924 Luxembourg et M. Robert Elvinger 16, Val Ste Croix, L-1370 Luxembourg:

- M^e Yves Kasel, avocat, 43, rue Emile Lavandier, L-1924 Luxembourg;

- M^e Claude Pauly, avocat, 43, rue Emile Lavandier, L-1924 Luxembourg.

L'Assemblée Générale nomme commissaire aux comptes en remplacement de M. John Kartheiser:

- PRESIDENTIAL PARTNERS S.A., 43, rue Emile Lavandier, L-1924 Luxembourg.

Le nouveau conseil d'administration est composé de trois administrateurs:

- M^e Georges Cloos, docteur en droit, 43, rue Emile Lavandier, L-1924 Luxembourg;

- M^e Claude Pauly, avocat, 43, rue Emile Lavandier, L-1924 Luxembourg;

- M^e Yves Kasel, avocat, 43, rue Emile Lavandier, L-1924 Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

- PRESIDENTIAL PARTNERS S.A., 43, rue Emile Lavandier, L-1924 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2008.

Pour copie conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2006, réf. LSO-BT07702. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090555.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

WE FINANCE AND SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.
Gesellschaftskapital: EUR 4.107.471,76.
 Gesellschaftssitz: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
 H. R. Luxembourg B 57.450.

Auszug aus dem Protokoll der jährlichen Hauptversammlung abgehalten im Gesellschaftssitz den 28. Juli 2006

Aus dem Protokoll der jährlichen Hauptversammlung geht hervor:

1. Die Hauptversammlung nimmt die Kündigung von Frau Colette Geib ab dem 31. Januar 2006 und die Zustimmung der Geschäftsführern bezüglich dieser Kündigung zur Kenntnis und ratifiziert die Zustimmung dieser Kündigung mit Effekt ab dem 31. Januar 2006.

Die Geschäftsführung setzt sich demzufolge auf unbegrenzte Zeit wie folgt zusammen:

- 1) De Waal Ronald, Geschäftsführer;
- 2) Hoogstraal Victor, Geschäftsführer;
- 3) Van Noord Gert, Geschäftsführer;
- 4) Plattner Thomas, Geschäftsführer.

2. Das Mandat an PricewaterhouseCoopers als Revisionsstelle wird bis zur nächsten Hauptversammlung die über das Geschäftsjahr zum 31. Januar 2007 entscheidet, verlängert.

Luxemburg, den 28. August 2006.

WE FINANCE AND SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006 , réf. LSO-BT07979. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090501.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

WE FINANCE AND SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.
Gesellschaftskapital: EUR 4.107.471,76.

Gesellschaftssitz: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
 H. R. Luxembourg B 57.450.

Die Gesellschaft wurde am 16. Dezember 1996 gegründet gemäss Urkunde vom Notar Alex Weber, mit Amtssitz in Niederkerschen, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 143 vom 24. März 1997.

Der Jahresabschluss zum 31. Januar 2006, eingetragen in Luxembourg, den 28. August 2006, Ref. LSO-BT07976, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxembourg am 28. August 2006 hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

(090508.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

REPCO 7 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
 R. C. Luxembourg B 110.748.

In the year two thousand and six, on the sixth of July.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing at Sanem (Luxembourg), acting on behalf of Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, actually prevented, who will keep the original of the present deed.

There appeared:

Ms Catherine Delsemme, Avocat, residing professionally in Luxembourg, acting as attorney of the Company pursuant to a resolution of the Board of Directors of the Company (as defined below) passed on July 6, 2006.

A copy of the minutes of the Board of Directors, having been signed *in variatur* by the appearing party and by the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party declared and requested the notary to act that:

I. The Company has been incorporated under the name of REPCO 7 S.A. on September 15, 2005 by virtue of a deed of Maître Léon Thomas known as Maître Tom Metzler, notary public residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated on January 11, 2006 number 64, and has its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg and is registered with the Luxembourg Trade Register under the number B 110.748. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, acting on behalf of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on January 30, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated on May 11, 2006 number 923 (hereinafter referred to as the «Company»).

II. The share capital of the Company amounts at EUR 471,240.- (four hundred seventy-one thousand two hundred forty Euro).

III. The subscribed capital of the Company is set at EUR 471,240.- (four hundred seventy-one thousand two hundred forty Euro) represented by 35,516 A Shares and 11,608 B Shares.

IV. According to article 5 of the articles of association of the Company, the amount of the authorized capital and authorized loan notes is fixed at EUR 3,784,126.36 (three million seven hundred eighty-four thousand one hundred twenty-six Euro thirty-six eurocents) and article 5 of the articles of association of the Company allows the Board of Directors to increase the share capital of the Company within the limits of the authorized capital.

V. During its meeting dated July 6, 2006, the Board of Directors of the Company resolved to proceed to the increase of the share capital, in an amount of EUR 258,680.- represented pursuant to the issue of 19,301 A Shares (the «Newly Issued A Shares») and of 6,567 B Shares (the «Newly issued B Shares»), each having a nominal value of EUR 10.-.

VI. The Newly Issued A Shares have been subscribed by RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST, S.à r.l., having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the registry of Commerce and companies under section B number 110.464 (the «A Subscriber»).

VII. The Newly Issued B Shares have been subscribed by UBERIOR EUROPE LIMITED, having its registered office at Level 1, Citymark, 150 Fountainbridge, Edinburgh, EH3 9PE, United Kingdom (the «B Subscriber»).

VIII. The Newly Issued A Shares and the Newly Issued B Shares have been entirely subscribed and paid in by the A Subscriber and by the B Subscriber as here-above stated in consideration for an aggregate cash contribution amounting to EUR 258,680.-. The accuracy of the subscription has been evidenced to the undersigned notary by a blocking certificate issued by DEXIA BIL, which having been signed *ne varietur* by the appearing party and by the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

IX. The amount of EUR 258,680.- is at the free disposal of the Company as it has been evidenced to the undersigned notary.

X. As a consequence of such increase of capital, the Board of Directors resolved to amend the article 5.1 and the article 5.3 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

«5.1. The subscribed capital of the Company is set at Euro 729,920.- (seven hundred twenty-nine thousand nine hundred twenty Euro), represented by 72,992 (seventy-two thousand nine hundred ninety-two) shares having a par value of ten Euro (EUR 10.-) each divided into 54,817 (fifty-four thousand eight hundred and seventeen) class A shares (the «A Shares») and 18,175 (eighteen thousand one hundred seventy-five) class B shares (the «A Shares» and together with the B shares, hereinafter the «Shares»).»

«5.3. The authorized capital and authorized issue of loan note is set at an aggregate maximum amount of EUR 3,205,584.13 (three million two hundred and five thousand five hundred eighty-four Euro and thirteen cents).»

Expenses

The amount of the expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever, borne by the Company as a result of the present deed are valued at approximately four thousand Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and, in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le six juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

Mademoiselle Catherine Delsemme, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de la Société en vertu d'une résolution du conseil d'administration de la Société (telle que définie ci-dessous) prise en sa réunion du 6 juillet 2006.

Une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée *ne varietur* par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Que la Société a été constituée sous la dénomination de REPCO 7 S.A., le 15 septembre 2005 par acte passé devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 11 janvier 2006 numéro 64 et a son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.748. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois par acte passé devant Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le 30 janvier 2006 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 11 mai 2006 numéro 923 (ci-après la «Société»).

II. Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 471.240,- (quatre cent soixante et onze mille deux cent quarante euros).

III. Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 471.240,- (quatre cent soixante et onze mille deux cent quarante euros) réparti en 35.516 Actions A et 11.608 Actions B;

IV. Selon l'article 5 des statuts, le capital autorisé et émission d'un emprunt obligataire est fixé à un montant total de EUR 3.784.126,36 (trois millions sept cent quatre-vingt-quatre cent vingt-six euros et trente-six cents), et l'article 5 des statuts autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

V. Lors de sa réunion du 6 juillet 2006, le conseil d'administration, a décidé de réaliser une augmentation de capital en numéraire d'un montant de EUR 258.680,- par l'émission de 19.301 Actions A (les «Actions A Nouvellement Emises») et de 6.567 Actions B (les «Actions B Nouvellement Emises»).

VI. Les Actions A Nouvellement Emises ont été souscrites par RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST, S.à r.l., ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 110.464 (le «Souscripteur A»).

VII. Les Actions B Nouvellement Emises ont été souscrites par UBERIOR EUROPE LIMITED, ayant son siège social à Level 1, Citymark, 150 Fountainbridge, Edinburgh, EH3 9PE, Royaume-Uni (le «Souscripteur B»).

VIII. Les Actions A Nouvellement Emises et les Actions B Nouvellement Emises ont été entièrement souscrites et payées par le Souscripteur A et le Souscripteur B tel que décrit ci-dessus pour un montant total de EUR 258.680,-. La réalité de cette souscription a été prouvée au notaire instrumentaire par un certificat de blocage émis par DEXIA BIL, qui, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité de l'enregistrement.

IX. Le montant de EUR 258.680,- est à la libre disposition de la Société tel que cela a été prouvé au notaire instrumentaire.

X. En conséquence d'une telle augmentation de capital, le Conseil d'Administration a décidé de modifier l'article 5.1 et l'article 5.3 des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

«5.1. Le capital social souscrit de la Société s'élève à EUR 729.920,- (sept cent vingt-neuf mille neuf cent vingt euros), représenté par 72.992 (soixante-douze mille neuf cent quatre-vingt-douze) actions ayant une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, divisées en 54.817 (cinquante-quatre mille huit cent dix-sept) actions de catégorie A (les «Actions A») et 18.175 (dix-huit mille cent soixante-quinze) actions de catégorie B (les «Actions B») et les Actions A seront désignées ensemble, ci-après, comme étant les «Actions».)»

«5.3. Le capital autorisé et émission d'un emprunt obligataire sont établis à un montant global maximum de EUR 3.205.584,13 (trois millions deux cent cinq mille cinq cent quatre-vingt-quatre euros et treize cents).»

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite aux résolutions prises à la présente réunion, est évalué à quatre mille euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Delsemme, J.-J. Wagner.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 juillet 2006, vol. 537, fol. 26, case 10. – Reçu 2.586,80 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 août 2006.

J. Seckler.

(088938.3/231/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

SIVAKA GERMAN PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 116.701.

1. Il résulte d'une cession du 11 août 2006 que la société ATEAPITA-CONSULTADORA E PARTICIPAÇÕES, UNIPessoal LDA, ayant son siège social à Edifício Marina Club, Avenida Arriaga, 73, Funchal, Madeira, Portugal, a transféré la propriété de 474 parts sociales de la société à responsabilité limitée SIVAKA GERMAN PROPERTIES, S.à r.l., à la société SECHEP INVESTMENTS HOLDING, S.à r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

2. Il résulte d'une cession du 11 août 2006 que la société ATEAPITA-CONSULTADORA E PARTICIPAÇÕES, UNIPessoal LDA, ayant son siège social à Edifício Marina Club, Avenida Arriaga, 73, Funchal, Madeira, Portugal, a transféré la propriété de 26 parts sociales de la société à responsabilité limitée SIVAKA GERMAN PROPERTIES, S.à r.l., à la société MADRAX PROPERTIES, S.à r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Le capital social est dorénavant réparti comme suit:

- SECHEP INVESTMENTS HOLDING, S.à r.l., avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie	474 parts sociales
- MADRAX PROPERTIES, S.à r.l., avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie	26 parts sociales
Total	500 parts sociales

Luxembourg, le 16 août 2006.

Pour avis sincère et conforme
SIVAKA GERMAN PROPERTIES, S.à r.l.
B. Faber
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05354. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090503.3//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

ALMACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.
R. C. Luxembourg B 27.558.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24 juillet 2006

L'Assemblée Générale nomme administrateurs en remplacement de M. Fernand Kartheiser, 200, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange et M. Jean Marie Boden, 2, boulevard Paul Eichen, L-1480 Luxembourg:

- M^e Yves Kasel, avocat, 43, rue Emile Lavandier, L-1924 Luxembourg;
- M^e Claude Pauly, avocat, 43, rue Emile Lavandier, L-1924 Luxembourg.

L'Assemblée Générale nomme commissaire aux comptes en remplacement de M. Romain Schumacher:

- PRESIDENTIAL PARTNERS S.A., 43, rue Emile Lavandier, L-1924 Luxembourg.

Le nouveau conseil d'administration est composé de trois administrateurs:

- M^e Georges Cloos, docteur en droit, 43, rue Emile Lavandier, L-1924 Luxembourg;
- M^e Claude Pauly, avocat, 43, rue Emile Lavandier, L-1924 Luxembourg;
- M^e Yves Kasel, avocat, 43, rue Emile Lavandier, L-1924 Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

- PRESIDENTIAL PARTNERS S.A., 43, rue Emile Lavandier, L-1924 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2008.

Pour copie conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2006, réf. LSO-BT07700. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090560.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

CHRIS CRAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 45, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 45.299.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 2005

En date du vendredi 10 juin 2005, les actionnaires de la Société Anonyme CHRIS CRAFT S.A., se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à son siège social à Luxembourg et ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

Les mandats des administrateurs, administrateur-délégué et commissaire aux comptes étant arrivés à échéance,
- Sont reconduits dans leurs fonctions d'administrateurs de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2011:

Monsieur Christian Frieden, commerçant, demeurant à L-1840 Luxembourg, 51, boulevard Joseph II;

Monsieur Paul Frieden, commerçant, demeurant à L-3851 Schifflange, 70, rue de Kayl;

Madame Victorine Frieden-Weyler, employée privée, demeurant à L-8340 Olm, 27, boulevard Robert Schuman.

Les administrateurs nouvellement nommés déclarent accepter leur mandat.

- De même, le mandat de l'administrateur-délégué, Monsieur Christian Frieden susvisé, est reconduit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2011.

L'administrateur-délégué nouvellement nommé déclare accepter son mandat.

- Enfin, est reconduite dans ses fonctions de commissaire aux comptes, la société LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg B 25.797, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2011.

Le commissaire aux comptes nouvellement nommé déclare accepter son mandat.

Luxembourg, le 10 juin 2005.

Pour extrait conforme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03688. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(090698.3//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

GALAGA HOLDING A.G., Société Anonyme.
Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.
R. C. Luxembourg B 24.144.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24 juillet 2006

L'Assemblée Générale nomme administrateurs en remplacement de M. Fernand Kartheiser, 200, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange, de M. François Thill, 196, rue des Romains, L-8041 Strassen, de M. Robert Elvinger, 16, Val Ste Croix, L-1370 Luxembourg et de M. Romain Schumacher, 43, rue Emile Lavandier, L-1924 Luxembourg:

- M^e Yves Kasel, avocat, 43, rue Emile Lavandier, L-1924 Luxembourg;
- M^e Claude Pauly, avocat, 43, rue Emile Lavandier, L-1924 Luxembourg.

L'Assemblée Générale nomme commissaire aux comptes en remplacement de M. Jean-Marie Boden, 2, boulevard Paul Eichen, L-1480 Luxembourg et M. John Kartheiser, 6, rue Fernand Mertens, L-2148- Luxembourg:

- PRESIDENTIAL PARTNERS S.A., 43, rue Emile Lavandier, L-1924 Luxembourg.

Le nouveau conseil d'administration est composé de trois administrateurs:

- M^e Georges Cloos, docteur en droit, 43, rue Emile Lavandier, L-1924 Luxembourg;
- M^e Claude Pauly, avocat, 43, rue Emile Lavandier, L-1924 Luxembourg;
- M^e Yves Kasel, avocat, 43, rue Emile Lavandier, L-1924 Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

- PRESIDENTIAL PARTNERS S.A., 43, rue Emile Lavandier, L-1924 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2008.

Pour copie conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2006, réf. LSO-BT07701. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090567.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

RUSS-LUX-CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 118.579.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-deux août.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1) Maître Jean Doerner, Avocat à la Cour, né le 1^{er} octobre 1954 à Luxembourg, demeurant à L-2160 Luxembourg, 1-5, Bisserwee, agissant en son nom personnel.
- 2) Madame Marina Igina, Ingénieur, née le 1^{er} octobre 1969 à Mingechaur (Azerbeïjan/SSR), demeurant à L-2160 Luxembourg, 1-5, Bisserwee, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre I^{er}.- Dénomination - Siège Social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de: RUSS-LUX-CONSULT S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Art. 4. La société a pour objet toute prestation de services administratifs, d'intermédiaire, de conseil en matière économique, gestion de patrimoine, conseil en matière immobilière.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune, entièrement libérées.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Titre II.- Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas, l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un Président. En cas d'absence du Président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par écrit, télégramme ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, qui ne doivent pas être nécessairement des actionnaires de la société.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué qui possède dans tous les cas un droit de cosignature obligatoire.

Art. 11. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Titre III.- Assemblée Générale

Art. 12. L'assemblée générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 13. L'assemblée générale statutaire se réunit le premier mercredi du mois de mai de chaque année à 14.30 heures, au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure, qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Art. 14. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV.- Année Sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent (5,00%) à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légal.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10,00%) du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille, ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI.- Disposition générale

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé expressément par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2007.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Jean Doerner, préqualifié, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions.	999
2.- Madame Marina Igina, préqualifiée, une action.	1
Total: mille actions.	1.000

Ces actions ont toutes été libérées à hauteur d'un quart par des versements en espèces de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, charges et rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille deux cents euros.

Réunion en assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir, à l'instant, en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a. Maître Jean Doerner, Avocat à la Cour, né le 1^{er} octobre 1954 à Luxembourg, demeurant à L-2160 Luxembourg, 1-5, Bisserwee;
- b. Madame Marina Igina, Ingénieur, née le 1^{er} octobre 1969 à Mingechaur (Azerbeïjan/SSR), demeurant à L-2160 Luxembourg, 1-5, Bisserwee;
- c. Monsieur André Pierrard, retraité, né le 20 octobre 1945 à Luxembourg, demeurant à L-1619 Luxembourg, 54, rue Michel Gehrend.

- 2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Mario Atten, comptable, né le 17 août 1976 à Trèves (D), demeurant à L-4506 Nieder Korn, 65B, rue Aepelboesch.

- 3.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

4.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

5.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article 9 des statuts, l'assemblée nomme un administrateur-délégué de la société, Maître Jean Doerner, prénommé, qui peut engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

- 6.- L'adresse de la société est fixée à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Doerner, M. Igina, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 août 2006, vol. 920, fol. 39, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée, sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 août 2006.

B. Moutrier.

(089457.3/272/153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

FOCUS CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, 41, rue de la Poudrerie.
R. C. Luxembourg B 91.554.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2006, réf. LSO-BT07644, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art. 81 de la Loi du 19 décembre 2002).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(090602.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

REPCO 3 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 110.471.

In the year two thousand and six, on the twenty-fourth day of July.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary public residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Ms Aurélie Melchior, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg, acting as attorney of the Company pursuant to a resolution of the Board of Directors of the Company (as defined below) passed on July 24, 2006.

A copy of the minutes of the Board of Directors, having been signed *ne varietur* by the appearing party and by the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party declared and requested the notary to act that:

I. The Company has been incorporated under the name of REPCO 3 S.A. on September 7, 2005 by virtue of a deed of Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary public residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated December 30, 2005 number 1476, and has its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg and is registered with the Luxembourg Trade Register under number B 110.471 (hereinafter referred to as the «Company»). The articles of association of the Company have been amended pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on November 4, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated February 24, 2006 number 406 and pursuant to a deed of undersigned notary, on July 7, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The share capital of the Company amounts at EUR 141,370.- (one hundred forty-one thousand three hundred seventy Euro).

III. The subscribed capital of the Company is set at EUR 141,370.- (one hundred forty-one thousand three hundred seventy Euro), represented by 10,654 A Shares and 2,661 B Shares.

IV. According to article 5 of the articles of association of the Company, the amount of the authorized capital and authorized loan notes is fixed at EUR 4,721,785.71 (four million seven hundred twenty-one thousand seven hundred eighty-five Euro and seventy-one cents) and article 5 of the articles of association of the Company allows the Board of Directors to increase the share capital of the Company within the limits of the authorized capital.

V. During its meeting dated July 24, 2006, the Board of Directors of the Company resolved to proceed to the increase of the share capital, in an amount of EUR 146,660.- pursuant to the issue of 11,014 A Shares (the «Newly Issued A Shares») and of 3,652 B Shares (the «Newly issued B Shares»), each having a nominal value of EUR 10.-.

VI. The Newly Issued A Shares have been subscribed by RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST, S.à r.l., having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the registry of Commerce and companies under section B number 110.464 (the «A Subscriber»).

VII. The Newly Issued B Shares have been subscribed by UBERIOR EUROPE LIMITED, having its registered office at Level 1, Citymark, 150 Fountainbridge, Edinburg, EH3 9PE, United Kingdom (the «B Subscriber»).

VIII. The Newly Issued A Shares and the Newly Issued B Shares have been entirely subscribed and paid in by the A Subscriber and by the B Subscriber as here-above stated in consideration for an aggregate cash contribution amounting to EUR 146,660.-. The accuracy of the subscription has been evidenced to the undersigned notary by a blocking certificate issued by DEXIA BIL as of July 24, 2006, which having been signed *ne varietur* by the appearing party and by the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

IX. The amount of EUR 146,660.- is at the free disposal of the Company as it has been evidenced to the undersigned notary.

X. As a consequence of such increase of capital, the Board of Directors resolved to amend the article 5.1 and the article 5.3 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

«5.1. The subscribed capital of the Company is set at EUR 288,030.- (two hundred and eighty-eight thousand and thirty Euro), represented by 28,803 (twenty-eight thousand eight hundred and three) shares having a par value of EUR 10.- (ten Euro) each divided into 21,668 (twenty-one thousand six hundred sixty-eight) class A shares (the «A Shares») and 7,135 (seven thousand and one hundred thirty-five) class B shares (the «B Shares») and together with the A shares, hereinafter the «Shares».)»

«5.3. The authorised capital and authorised issue of loan note is set at an aggregate maximum amount of EUR 4,343,989.99 (four million three hundred forty-three thousand nine hundred eighty-nine Euro and ninety-nine cents.)»

Expenses

The amount of the expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever, borne by the Company as a result of the present deed are valued at approximately two thousand seven hundred and fifty Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and, in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Nous Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Mademoiselle Aurélie Melchior, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de la Société en vertu d'une résolution du conseil d'administration de la Société (telle que définie ci-dessous) prise en sa réunion du 24 juillet 2006.

Une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Que la Société a été constituée sous la dénomination de REPCO 3 S.A., le 7 septembre 2005 par acte passé devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 30 décembre 2005 numéro 1476 et a son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 110.471 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés par acte passé par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, le 4 novembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 24 février 2006 numéro 406 et par acte passé par-devant le notaire soussigné, le 7 juillet 2006, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société s'élève actuellement à 141.370,- (cent quarante et un mille trois cent soixante-dix euros).

III. Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 141.370,- (cent quarante et un mille trois cent soixante-dix euros) réparti en 10.654 Actions A et 3.483 Actions B.

IV. Selon l'article 5 des statuts, le capital autorisé et émission d'un emprunt obligataire est fixé à un montant total de EUR 4.721.785,71 (quatre millions sept cent vingt et un mille sept cent quatre-vingt-cinq euros et soixante et onze cents), et l'article 5 des statuts autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

V. Lors de sa réunion du 24 juillet 2006 le conseil d'administration, a décidé de réaliser une augmentation de capital en numéraire d'un montant de EUR 146.660,- par l'émission de 11.014 Actions A (les «Actions A Nouvellement Emises») et de 3.652 Actions B (les «Actions B Nouvellement Emises»).

VI. Les Actions A Nouvellement Emises ont été souscrites par RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST, S.à r.l., ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 110.464 (le «Souscripteur A»).

VII. Les Actions B Nouvellement Emises ont été souscrites par UBERIOR EUROPE LIMITED, ayant son siège social à Level 1, Citymark, 150 Fountainbridge, Edinburg, EH3 9PE, Royaume-Uni (le «Souscripteur B»).

VIII. Les Actions A Nouvellement Emises et les Actions B Nouvellement Emises ont été entièrement souscrites et payées par le Souscripteur A et le Souscripteur B tel que décrit ci-dessus pour un montant total de EUR 146.660,-. La réalité de cette souscription a été prouvée au notaire instrumentaire par un certificat de blocage émis par DEXIA BIL le 24 juillet 2006, qui, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité de l'enregistrement.

IX. Le montant de EUR 146.660,- est à la libre disposition de la Société tel que cela a été prouvé au notaire instrumentaire.

X. En conséquence d'une telle augmentation de capital, le Conseil d'Administration a décidé de modifier l'article 5.1 et l'article 5.3 des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

«5.1. Le capital social souscrit de la Société s'élève à EUR 288.030,- (deux cent quatre-vingt-huit mille trente euros), représenté par 28.803 (vingt-huit mille huit cent trois) actions ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, divisées en 21.668 (vingt et un mille six cent soixante-huit) actions de catégorie A (les «Actions A») et 7.135 (sept mille cent trente-cinq) actions de catégorie B (les «Actions B») et les Actions A seront désignées ensemble, ci-après, comme étant les «Actions».)»

«5.3. Le capital autorisé et émission d'un emprunt obligataire sont établis à un montant global maximum de EUR 4.343.989,99 (quatre millions trois cent quarante-trois mille neuf cent quatre-vingt-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf cents.)»

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite aux résolutions prises à la présente réunion, est évalué à deux mille sept cent cinquante euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Melchior, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 août 2006, vol. 537, fol. 48, case 5. – Reçu 1.466,60 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 août 2006.

J. Seckler.

(088943.3/231/130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

INTERTRANSPORTS LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 13-17, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 71.718.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2006, réf. LSO-BT07647, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art. 81 de la Loi du 19 décembre 2002).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(090605.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

CIRCLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 113.430.

L'an deux mille six, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme de droit suisse ELDAMCO S.A., ayant son siège social à CH-6873 Corteglia, Castel San Pietro (Suisse), inscrite au Registre de Commerce sous le numéro CH-524.3-0000.621-4.

2.- La société de droit italien BASICAGENCY DI CANINS PIO SNC, ayant son siège social à I-39030 San Cassiano in Badia/BZ, Via Micurà de Rü 48 (Italie), inscrite au Registre de Commerce de Bolzano sous le numéro 15.769.

3.- Monsieur Harald Fritz Neumann, né à Rosenthal (Allemagne), le 4 novembre 1944, demeurant à A-5026 Salzburg, Ernst Grein Strasse 6 (Autriche).

4.- La société anonyme de droit luxembourgeois PEMA S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 113.431.

Tous les comparants sont ici représentés par Madame Romaine Scheifer-Gillen, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, en vertu de quatre procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée CIRCLE, S.à r.l., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 113.430, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 726 du 10 avril 2006.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Jusqu'au 31 décembre 2007, les parts ne pourront pas être cédées par acte inter vivos, à l'exception des cessions de la part de l'associé Monsieur Fritz Harald Neumann.

A partir du 1^{er} janvier 2008, la cession de parts par acte inter vivos pourra se faire dans le respect des conditions énoncées ci-dessous. De même, la cession de parts par acte inter vivos de la part de M. Fritz Harald Neumann en sa qualité d'associé cédant pourra être réalisée à tout moment dans le respect des conditions énoncées ci-dessous.

Les cessions de parts entre vifs non conformes aux conditions prévues par les dispositions du présent article n'auront aucune validité à l'égard de la Société; par conséquent, l'acquéreur des parts ne pourra pas être inscrit au registre des associés de la Société, ne pourra pas participer aux assemblées, ni y voter, ni exercer les droits reconnus à l'associé en vertu des statuts ou de la loi, et la cession ne produira aucun effet à l'égard de la Société.

Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les cessions de parts par acte inter vivos à des non-associés ne pourront se faire que moyennant l'accord exprès des associés autres que l'associé cédant, titulaires de parts représentant au moins les 2/3 du capital social; à cette fin, le capital social servant de base au calcul du quorum précité sera le capital représenté par toutes les parts sociales, à l'exception de celles détenues par l'associé cédant.

En cas de cession de parts par acte inter vivos, les associés bénéficient d'un droit de préemption pour l'acquisition de ces parts.

L'associé désireux de céder ses parts en tout ou en partie doit communiquer son intention à l'ensemble des associés moyennant lettre recommandée avec accusé de réception, dans laquelle il indiquera:

- le prix demandé par l'associé cédant et offert par l'acquéreur;
- les conditions, les termes et les modalités de paiement ainsi que les autres conditions convenues.

Les associés pourront exercer leur droit de préemption en communiquant leur décision à l'associé cédant moyennant lettre recommandée avec accusé de réception, envoyée dans un délai de trente jours à compter de la date d'envoi de la communication de l'associé cédant, dans laquelle il manifeste son intention de céder ses parts, la cachet postal faisant foi.

Au cas où plusieurs associés auraient exercé leur droit de préemption, les parts offertes seront attribuées à chacun d'eux au prorata de leur participation respective au capital social.

Au cas où l'un des associés n'aurait pas exercé son droit de préemption, le nombre de parts offertes sera augmenté automatiquement et proportionnellement en faveur des autres associés ayant exercé leur droit de préemption dans les délais prévus.

Le droit de préemption devra être exercé pour la totalité des parts offertes. Au cas où l'associé désireux de céder ses parts n'aurait recensé de la part d'aucun des associés la volonté d'acquérir les parts mises en vente dans les délais prescrits, il pourra, dans les 30 jours qui suivent l'expiration de ce délai, céder librement ses parts à l'acquéreur indiqué dans l'avis relatif à son intention de vendre les parts. En cas de non-respect de ce délai, la procédure en matière d'exercice du droit de préemption devra être répétée.

Au sens du présent article:

- le terme «part» équivaut à «part et droit d'option»;
- l'expression «cession par acte inter vivos» désigne tout genre et type de cession, tels que, à titre d'exemple et de manière non exhaustive, la vente, l'échange l'apport, la dation en paiement, la cession en blocs, tout transfert réalisé dans le cadre d'une cession ou d'un apport d'entreprise, d'une fusion, d'une scission et d'une donation.

En cas de décès d'un associé, les parts détenues par ce dernier seront attribuées aux associés survivants qui, dans les 90 jours qui suivent, devront verser aux héritiers et légataires la valeur d'acquisition des parts cédées telle que déterminée, conformément aux conditions prévues par la loi, par un expert indépendant chargé par les associés survivants et à leurs frais, par un réviseur indépendant, chargé conjointement par les héritiers de l'associé décédé et par les associés intéressés par l'acquisition des parts, d'évaluer la valeur des parts faisant l'objet de la cession.

Par dérogation à ce qui précède, les associés survivants pourront décider de continuer les rapports sociaux avec les héritiers de l'associé décédé, lesquels lui succéderont dans ce cas dans la propriété des parts. Cette décision des associés devra être adoptée par délibération de l'assemblée ordinaire des associés prise, par dérogation à l'article 9 des présents statuts, dans les 90 jours qui suivent le décès de l'associé et moyennant le vote favorable des associés représentant au moins les deux tiers du capital social; à cette fin, le capital social servant de base au calcul du quorum susmentionné sera le capital représenté par toutes les parts sociales à l'exception de celles détenues par l'associé décédé.

Les procédures prévues par le présent article en matière de cession pourront ne pas être observées si tous les associés expriment par écrit leur consentement à la cession des parts, soit au préalable, soit simultanément à la cession.

Une cession de parts sera opposable à la Société et aux tiers à condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément aux dispositions légales applicables, que l'acte de cession remplisse les conditions prévues par la loi applicable et que la cession soit réalisée selon les conditions et les termes prévus par les statuts et, à défaut, par la loi applicable.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Scheifer-Gillen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 août 2006, vol. 537, fol. 53, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 août 2006.

J. Seckler.

(090539.2/231/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

PROVENCAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 116.230.

L'an deux mille six, le vingt juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PROVENCAL INVESTMENTS S.A., avec siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, R.C.S. Luxembourg section B numéro 116.230, constituée suivant acte reçu le notaire instrumentant en date du 10 mai 2006, non encore publié au Mémorial C, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 12 mai 2006, non encore publié au Mémorial C;
- en date du 19 juin 2006, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alexandre Taskiran, employé privé, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Suppression des catégories A et B pour les administrateurs.
2. Modification afférente du dernier alinéa de l'article 7 des statuts.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer les catégories A et B pour les administrateurs et de modifier le régime actuel de signature des administrateurs de la société, laquelle sera désormais valablement engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne déléguée par le conseil.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article sept des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 7. (dernier alinéa).** La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne déléguée par le conseil.»

Le conseil d'administration se compose de Madame Andrea Shelley Dennis et de Messieurs Christian Bühlmann, Alexandre Taskiran et Jean-Bernard Zeimet.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cents euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la version anglaise: / Follows the English version:

In the year two thousand and six, on the twentieth of July.

Before us the undersigned notary Jean Seckler, residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the stock company (société anonyme) PROVENCAL INVESTMENTS S.A., with registered office in L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, R.C.S. Luxembourg section B number 116.230, incorporated by deed of the undersigned notary on the 10 of May 2006, not yet published in the Mémorial C, and whose articles of association have been modified by deeds of the undersigned notary:

- on the 12th of May 2006, not yet published in the Mémorial C;
- on the 19th of June 2006, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Mr Alain Thill, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Christian Dostert, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Alexandre Taskiran, private employee, residing professionally at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy-holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1. Suppression of the categories A and B for the directors.
 2. Amendment thereto of the last paragraph of article 7 of the articles of association.
- After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote.

First resolution

The meeting decides to suppress the categories A and B for the directors and to change the present system of signature of the directors of the company, so that the company is validly committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend the last paragraph of article seven of the articles of association to give it the following wording:

«**Art. 7. (Last paragraph).** The company is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board.»

The board of directors is composed by Mrs Andrea Shelley Dennis and MM. Christian Bühlmann, Alexandre Taskiran and Jean-Bernard Zeimet.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at seven hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in French, followed by an English version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the French and the English texts, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: A. Thill, Ch. Dostert, A. Taskiran, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 août 2006, vol. 537, fol. 43, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 août 2006.

J. Seckler.

(090621.3/231/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.